
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa - Imprimerie Administrative - 18 Avenue Paul Doumer

LE NUMERO : GRATUIT

CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

1^{re} Mandature

Session Administrative 1999

COMPTE RENDU DES DEBATS

Des séances du :

vendredi 21 mai 1999 matin

vendredi 28 mai 1999 matin et après-midi

vendredi 4 juin 1999 matin

vendredi 11 juin 1999 matin

mercredi 16 juin 1999 matin

SOMMAIRE

Séance solennelle
du vendredi 21 mai 1999 (matin)

1°/ Divers :

- élection du Président du Congrès (p. 3).
- élection des vice-présidents (p. 4).
- élection des secrétaires (p. 5).
- élection des questeurs (p. 5).

2°/ Rapport n° 046 du 18.05.99 :

Composition et formation du Gouvernement.

s/composition et date élection (p. 7).

Séance solennelle
du vendredi 28 mai 1999
(matin et après-midi)

1°/ Divers :

- élection membres gouvernement NC (p. 8).
- élection président et vice-président du gouvernement NC (p.9).
- nouveaux membres du Congrès (suivants de listes) (p.10).
- discours président du Congrès (p.10).
- discours délégué Gouvernement (D. Bur) (p. 10).
- discours président du gouvernement NC (p. 12).

2°/ Projet de délibération :

Fixation date ouverture session administrative 99 (p. 9).

Première séance
du vendredi 4 juin 1999 (matin)

1°/ Divers :

- désignation membres commissions intérieures (p. 16).
- désignation représentant comité, commission, conseil :
 - secteur industriel (p. 18).
 - secteur rural (p. 20).
 - secteur de l'équipement (p. 21).
 - secteur administratif et financier (p. 23).
 - secteur social (p. 26).
 - secteur santé (p. 28).
 - secteur enseignement (p. 29).
 - secteur fonction publique, travail et formation professionnelle (p. 31).
 - secteur qualité de la vie (p. 32).
- désignation représentant commission recensement général des votes pour élection représentants parlement européen (p. 33).

Deuxième séance
du vendredi 11 juin 1999 (matin)

1°/ Rapport n° 002 du 04.06.1999 :

Régime indemnitaire des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (p. 35).

s/explication préliminaire (p. 35).
s/couverture sociale (p. 35).

2°/ Rapport n° 003 du 04.06.1999 :

Décision modificative n° 1 du budget 1999 de la Nouvelle-Calédonie (p. 37).

s/urgence fonctionnement nouvelles institutions (p. 37).
s/montant dépenses liées installation gouvernement (p. 37).
s/information des élus (p. 38).
s/montant virements (p. 38).
s/modifications tableaux virements crédits et personnel (p. 39).
s/nouveaux postes Congrès, gouvernement, SELC (p. 40).

3°/ Rapport n° 004 du 07.06.1999 :

Création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (p. 40).

s/missions (p. 40).

4°/ Rapport n° 005 du 07.06.1999 :

Création du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (p. 41).

s/missions cabinet et secrétariat général du gouvernement (p. 41, 42, 43).

s/non-respect proportionnalité (FLNKS) (p. 42).
s/réflexion commune divers partis (p. 42).
s/nomination du SG et du SGAd (p. 43).
s/dénomination "collégialité" (p. 44, 45).
s/participation minorité dans Exécutif (p. 46).
• intervention FLNKS (p. 47).

6°/ Divers :

s/délai convocations (p. 48).
s/conséquences conflit Cellocal (p. 49).

Séance solennelle
du mercredi 16 juin 1999 (matin)

1°/ Divers :

- Accueil Jean-Jack Queranne secrétaire d'Etat à l'Outre-mer
- discours président Congrès (p. 50).
- message premier ministre Lionel Jospin (p. 51).
- discours secrétaire d'Etat à l'Outre-mer (p. 52).

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS SÉANCE SOLENNELLE DU VENDREDI 21 MAI 1999 (MATIN)

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf, le vendredi vingt et un mai, à neuf heures, le congrès convoqué en session extraordinaire, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1, boulevard Vauban, sous la présidence de M. Daniel Laborde, doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres, Mme Marianne Devaux et M. Robert Xowie.

M. Laborde. *Doyen d'âge et, à ce titre, président de séance.*

Mesdames, messieurs, la séance est ouverte. Je salue l'ensemble des personnalités qui ont aimablement répondu à notre invitation et qui sont présentes aujourd'hui : les hautes autorités civiles, militaires, administratives, religieuses et consulaires de la Nouvelle-Calédonie. Je salue également messieurs les secrétaires généraux, mesdames et messieurs les chefs de service, les membres du congrès, le public et la presse.

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a été convoqué en séance publique, ce jour, par courrier du président, en date du 12 mai 1999, selon l'ordre du jour ci-après :

- *élection des membres du bureau,*

- *examen d'un projet de délibération fixant le nombre des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.*

Nous allons procéder à l'élection du président, conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, qui fixe les conditions dans lesquelles se déroule cette élection et, notamment, son article 63 qui prévoit que :

"Le congrès élit chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs.

Lors de la première réunion du congrès, un bureau provisoire est constitué sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres présents, pour procéder à l'élection du président. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.

Le congrès ne peut procéder aux élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum.

Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des membres du congrès. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Les autres membres du bureau sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne".

Le bureau provisoire est donc constitué conformément aux dispositions rappelées ci-dessus, le président doyen d'âge étant assisté des deux plus jeunes membres présents, en l'occurrence Mme Marianne Devaux et M. Robert Xowie.

Ces dispositions étant rappelées, il convient de s'assurer que le quorum des trois cinquièmes, soit 33 membres présents, est bien constitué.

Nous allons constater que le quorum est officiellement atteint en procédant à l'appel des membres présents par ordre alphabétique :

Présents. M. Aïfa, Mme Beustes, MM. Bouanaoué, Bretegnier, Briault, Mme Chaverot, M. Debien, Mme Devaux, MM. Diahaïoue, Dounehote, Frogier, George, Gomes, Mme Gorodey, M. Hamu, Mme Hénin, M. Herpin, Mme Joannot, MM. Jorédie, Kaloi, Laborde, Lafleur, Mme Lagarde, MM. Lecaille, Lepeu, Lèques, Leroux, Loueckhote, Magnier, Malalua, Mapéri, Maresca, Mariotti, Martin, Moulin, Moyatea, Naisseline, Naouna, Neaoutyine, Ouckewen, Padome, Pentecost, Jean-Marc Pidjo, Charles Pidjot, Ponga, Prost, Sako, Tchoeaoua, Mmes Thémereau, Waïa, MM. Wamytan, Washetine, Weiri, Xowie.

Il y a 54 membres présents. Je constate que le quorum est atteint. Nous allons procéder à l'élection du président.

Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le rassemblement propose la candidature de M. Simon Loueckhote.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Rock Wamytan.

M. Laborde. Y a-t-il d'autres candidats ? ... Non.

Deux candidats sont proposés : MM. Simon Loueckhote et Rock Wamytan.

Je vous rappelle que le vote a lieu à bulletin secret, que vous avez, devant vous, des bulletins à remplir, que vous placerez dans l'urne, au fur et à mesure qu'elle vous sera présentée.

Vous ne devez pas les raturer sinon votre bulletin sera nul.

Nous allons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

.....
M. Laborde. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54

Nombre de membres présents : 54

Nombre de votants : 54

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 50.

Ont obtenu :

M. Simon Loueckhote : 32 voix

M. Rock Wamytan : 18 voix

M. Simon Loueckhote, ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré président du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Applaudissements.

M. Laborde. Monsieur le président, je vous invite à prendre place au fauteuil présidentiel, avec nos sincères félicitations.

M. Laborde, doyen d'âge, président de séance, cède sa place à M. Simon Loueckhote, élu président du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Applaudissements.

M. le président. Mesdames, messieurs, j'aurai l'occasion, tout à l'heure, de m'exprimer à nouveau, au moment de l'accueil du délégué du gouvernement, qui nous rejoindra, comme le veut la tradition, dans notre assemblée.

Je voudrais simplement vous dire qu'à la demande de M. Rock Wamytan, au nom du FLNKS, une suspension de séance d'une demi-heure a été demandée. Je consulte le congrès sur la demande de notre collègue.

Approuvé

M. le président. La suspension de séance est accordée pour une demi-heure. Nous serons de nouveau dans l'hémicycle à 9 heures 45. La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 9 heures 15.

La séance est reprise à 11 heures.

M. le président. La séance est reprise. Nous allons maintenant procéder à la désignation des vice-présidents, de même que des secrétaires et des questeurs.

Je rappelle que l'article 63 de la loi organique, sur le statut de la Nouvelle-Calédonie, précise en son dernier paragraphe que :

"Les autres membres du bureau sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne."

En accord avec l'ensemble des groupes présents au congrès, nous nous sommes entendus sur le mode de scrutin qu'il convient de retenir et, ainsi, la répartition des sièges des vice-présidents se ferait dès le premier poste de vice-président, selon la règle de la plus forte moyenne, sans passer au préalable par le calcul du quotient. C'est, en effet, le seul moyen d'attribuer les sièges des vice-présidents, selon un ordre prédéterminé.

J'avais, également, demandé à l'ensemble des groupes présents ou à tous ceux qui souhaitent présenter une liste pour ces élections, de le faire de façon à ce que le secrétariat général du congrès puisse préparer un certain nombre de bulletins, ce qui a été fait et nous sommes, dès à présent, prêts à procéder à l'élection des vice-présidents.

Trois listes ont été enregistrées au secrétariat général, il s'agit :

- de la liste du rassemblement comprenant :

Mme Marie-Noëlle Thémereau
M. Hnaeje Hamu
M. Robert Moyatea
M. Sosimo Malalua
M. France Debien

- de la liste du FLNKS comprenant :

M. Rock Wamytan
M. Louis Mapéri
M. Aloisio Sako
Mme Nicole Waïa
M. Charles Pidjot
M. Thierry Weiri
M. Guigui Dounehote
M. Albert Ouckewen

- de la liste du Front National comprenant :

M. Guy George
M. Bernard Herpin
Mme Bianca Hénin
M. Pierre Mariotti

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
Nombre de membres présents : 54
Nombre de votants : 54
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

- la liste du RPCR : 28 suffrages
- la liste du FLNKS : 19 suffrages
- la liste du Front National : 4 suffrages

En terme de répartition, suivant la méthode que je vous ai indiquée tout à l'heure, méthode sur laquelle l'ensemble des groupes consultés ont donné leur accord, la répartition se présenterait ainsi :

Première vice-présidence : RPCR
Deuxième vice-présidence : FLNKS
Troisième vice-présidence : RPCR
Quatrième vice-présidence : FLNKS
Cinquième vice-présidence : RPCR
Sixième vice-présidence : RPCR
Septième vice-présidence : FLNKS
Huitième vice-présidence : RPCR

Sont élus :

Premier vice-président : Mme Marie-Noëlle Thémereau
 Deuxième vice-président : M. Rock Wamytan
 Troisième vice-président : M. Hnaeje Hamu
 Quatrième vice-président : M. Louis Mapéri
 Cinquième vice-président : M. Robert Moyatea
 Sixième vice-président : M. Sosimo Malalua
 Septième vice-président : M. Aloisio Sako
 Huitième vice-président : M. France Debien

Applaudissements.

M. le président. Nous allons procéder à l'élection des secrétaires. Nous avons enregistré deux listes :

• la liste du Front National, composée de :

Mme Bianca Hénin
 M. Pierre Mariotti

• la liste du FLNKS, composée de :

M. Germain Padome
 M. Albert Ouckewen
 Nous allons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

.....
 M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
 Nombre de membres présents : 54
 Nombre de votants : 54
 Bulletins blancs ou nuls : 8
 Suffrages exprimés : 46

Ont obtenu :

• la liste du Front National : 27 suffrages
 • la liste du FLNKS : 19 suffrages

Sont élus secrétaires du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Bianca Hénin
 M. Germain Padome

Applaudissements.

M. le président. Nous allons, maintenant, procéder à l'élection des questeurs. Trois listes ont été déposées : la liste du Front National, la liste de l'Alliance et la liste du FLNKS.

M. George. Nous retirons notre liste, monsieur le président.

M. le président. M. George retire la liste du Front National. Il nous reste donc deux listes : celle de l'Alliance et celle du FLNKS :

• la liste du FLNKS est composée de :

M. Pascal Naouna
 Mme Epéri Gorodey

• la liste de l'Alliance est composée de :

M. Jean-Pierre Taïeb Aïfa

M. le président. Le scrutin est ouvert.

.....
 M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
 Nombre de membres présents : 54
 Nombre de votants : 54
 Bulletins blancs ou nuls : 10
 Suffrages exprimés : 44

Ont obtenu :

• la liste de l'Alliance : 26 suffrages
 • la liste du FLNKS : 18 suffrages

Sont élus questeurs du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

M. Jean-Pierre Taïeb Aïfa
 M. Pascal Naouna

Applaudissements.

M. le président. Le bureau du congrès est ainsi composé :

Président : M. Simon Loueckhote

Premier vice-président : Mme Marie-Noëlle Thémereau

Deuxième vice-président : M. Rock Wamytan

Troisième vice-président : M. Hnaeje Hamu

Quatrième vice-président : M. Louis Mapéri

Cinquième vice-président : M. Robert Moyatea

Sixième vice-président : M. Sosimo Malalua

Septième vice-président : M. Aloisio Sako

Huitième vice-président : M. France Debien

Secrétaires : Mme Bianca Hénin
 M. Germain Padome

Questeurs : M. Jean-Pierre Taïeb Aïfa
 M. Pascal Naouna

Applaudissements.

M. le président. Messieurs les députés, chers collègues, mesdames et messieurs,

Cette matinée consacrée à l'élection du bureau du congrès marque la seconde étape de la mise en place de nos nouvelles institutions, suite à l'installation, vendredi dernier, des assemblées de province.

De nombreuses personnalités ont accepté d'honorer de leur présence, cette première réunion de notre assemblée, désormais dénommée le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Je veux citer en particulier le député Philippe Auberger, rapporteur général des crédits de l'Outre-mer à l'Assemblée nationale qui nous fait l'honneur d'être parmi nous ; Mme Elmalan, député européen, ainsi que M. Bellet, membre du Comité des régions européennes.

Je tiens à vous saluer et à vous remercier chaleureusement, mesdames et messieurs, au nom de l'ensemble des membres du congrès. Votre présence à tous témoigne de l'intérêt que vous portez à la première institution de la Nouvelle-Calédonie.

Nous sommes très heureux de pouvoir partager ces moments exceptionnels avec vous, ainsi qu'avec le public, ici présent, et l'ensemble des Calédoniens.

C'est d'ailleurs plus particulièrement à leur attention que je voudrais m'adresser, à l'attention de la jeunesse, pour dire que nous sommes entrés dans une nouvelle période de notre histoire, période qui s'annonce passionnante.

Il nous aura fallu environ un an pour franchir les nombreuses étapes, et non des moindres, entre la signature de l'accord de Nouméa et la mise en place des institutions qui en découlent. Un an au cours duquel, il a été nécessaire d'entreprendre une réforme de la Constitution, de traduire dans un texte de loi, la volonté des signataires de cet accord et d'organiser deux consultations des Calédoniens.

Tout a donc été accompli dans un délai record qui résume le travail intense de tous ceux qui ont participé à la genèse du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, aux premiers rangs desquels Jacques Lafleur et la très forte mobilisation de la population qui nous a accordé toute sa confiance.

Ce statut suscite d'ailleurs, et sans doute pour la première fois, une grande adhésion et je dirai même de l'enthousiasme que nous avons pu mesurer par la participation massive des Calédoniens, aux scrutins du 8 novembre 1998 et du 9 mai 1999.

N'oublions pas non plus le soutien de nos compatriotes métropolitains, qui s'est exprimé notamment par la représentation nationale, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ainsi qu'à Versailles. Sachons dire notre gratitude au premier d'entre eux, Jacques Chirac, président de la République, ainsi qu'au Premier ministre, Lionel Jospin et à son Gouvernement.

Il y a, à n'en pas douter, une certaine impatience à ce que les institutions fonctionnent et c'est aussi, j'en suis persuadé, notre souhait à tous.

Vous l'avez constaté, le renouvellement du congrès aura eu pour résultat de faire apparaître de nouveaux visages, en particulier davantage de visages féminins et nous nous en réjouissons.

C'est donc avec plaisir, que je souhaite la bienvenue à tous nos nouveaux collègues, qui font leur entrée au sein de cet hémicycle. Nous sommes heureux de vous accueillir dans la grande famille de ceux qui ont marqué la vie de cette assemblée, par leur compétence, leur sensibilité et par leur personnalité.

Ce n'est pas non plus sans émotion que je retrouve ce siège et je remercie tous ceux qui ont bien voulu me confier cette fonction.

Je mesure également tout le poids de la responsabilité que nous aurons à assumer, avec les membres du bureau que nous venons de constituer.

Votre soutien, chers collègues, nous sera plus que nécessaire et utile.

Pour ma part, je sais pouvoir compter sur mon groupe, le rassemblement et son président, Jacques Lafleur, à qui je suis reconnaissant. Reconnaisant, mon cher Jacques, car ce que nous vivons aujourd'hui, c'est ton oeuvre.

Animé d'une farouche détermination, assoiffé de paix et de justice, résolu à rapprocher les différentes communautés, convaincu de la nécessaire promotion des plus défavorisés, tu as su redonner espoir à chacun des Calédoniens.

Au-delà de la satisfaction que nous pouvons éprouver aujourd'hui, il nous faut aussi, et surtout, être conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attend, eu égard au rôle accru du congrès de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi de sa nouvelle composition.

Aucun parti ne dispose de la majorité absolue, au sein de cette assemblée, d'où la nécessité de travailler dans un esprit de conciliation et d'ouverture, qui a toujours été et demeurera, celui du rassemblement.

Mesdames et messieurs, dans quelques jours, nous accueillerons officiellement, au sein de cet hémicycle, le premier gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'Etat reste un partenaire privilégié. La présence aujourd'hui de ses représentants, que nous avons tenu à associer à cette manifestation, témoigne de notre volonté d'un travail en commun, au service de tous.

Un acte symbolique de passation de pouvoirs aura lieu entre M. le haut-commissaire de la République, jusque là chef de l'exécutif du Territoire, et le président du gouvernement qui assumera désormais ce rôle, dans le cadre de notre nouvelle organisation statutaire.

Qu'il me soit permis, aujourd'hui, de saluer une dernière fois l'excellent travail et la qualité des relations que notre institution a toujours entretenues avec les services du Territoire et de l'Etat, sous l'autorité de M. le haut-commissaire de la République, mais également sous la conduite de messieurs les secrétaires généraux que je tiens à saluer et à remercier pour leur dévouement et pour leur parfaite collaboration.

Nos principaux interlocuteurs seront désormais les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, que nous désignerons très prochainement, ainsi que son président.

Je vous convie d'ores et déjà à partager, avec l'ensemble des élus de cette assemblée, ce moment très solennel.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le président. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle l'examen d'un projet de délibération concernant le nombre de membres du futur gouvernement. Un rapport a été déposé sur votre bureau et je vais inviter le secrétaire général à donner lecture de ce projet.

Rapport n° 046 du 18.05.1999 :

Composition et formation du gouvernement.

La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit, en son article 109, que le congrès fixe par délibération le nombre des membres du gouvernement, préalablement à l'élection de ce dernier.

Délibération n° 001 relative à la composition et à la formation du gouvernement

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 109 ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Le nombre des membres du gouvernement est fixé à onze.

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Adopté

M. Martin. Monsieur le président, je vous propose d'introduire un article 2 nouveau, ainsi rédigé :

Art. 2. nouveau - L'élection des membres du gouvernement aura lieu, lors de la prochaine séance du congrès, le vendredi 28 mai 1999.

M. le président. Je mets aux voix cet article 2 nouveau.

Adopté

Art. 3. (ancien art. 2) - La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

M. Bouloc. Il faut simplement rajouter à cet article, la transmission au haut-commissaire, qui demeure nécessaire. La rédaction nouvelle serait la suivante :

"La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie."

M. le président. Il conviendrait également de compléter l'intitulé de la délibération comme suit : "délibération relative à la composition et à la formation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie." Je consulte le congrès.

Approuvé

M. le président. Je mets aux voix l'article 3 et l'ensemble de la délibération ainsi modifiée.

Adopté

M. le président. Avant de lever la séance, mes chers collègues, je rappelle tout simplement que, comme nous en avons convenu, l'élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aura lieu le vendredi 28 mai. Je propose que cette élection ait lieu le matin et que la séance solennelle d'installation du gouvernement ait lieu l'après-midi à 16 heures, après que ce dernier se soit réuni et qu'il ait désigné son président et son vice-président. Cette élection pourrait avoir lieu à 15 heures, dans la petite salle de commissions du congrès, dans l'attente de disposer de ses propres locaux.

Toujours, pour respecter les dispositions de la loi organique concernant l'élection des membres du gouvernement qui prévoit que nous devons respecter un délai de cinq jours, le délai limite, à partir de la date du 28 mai en procédant à rebours pour déposer les listes pour l'élection des membres du gouvernement, sera demain samedi 22 mai à minuit.

Le congrès assurera une permanence pour toutes les listes qui seront déposées durant la journée d'aujourd'hui et celles de demain avant minuit. La permanence aura lieu à la présidence du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et messieurs, le congrès vous remercie. La séance est levée.

Applaudissements.

La séance est levée. Il est 11 heures 55.

Le président,
SIMON LOUECKHOTE

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS SÉANCE SOLENNELLE
DU VENDREDI 28 MAI 1999 (MATIN ET APRÈS-MIDI)**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf, le vendredi vingt huit mai, à neuf heures dix minutes, le congrès s'est réuni dans la salle des délibérations, 1, boulevard Vauban, sous la présidence de M. Simon Loueckhote, président.

M. le président. Monsieur le secrétaire général, monsieur le secrétaire général adjoint, le congrès vous salue. Le congrès salue également le public, les chefs de service, les représentants des administrations de l'Etat et du Territoire, de la Nouvelle-Calédonie plus précisément, et la presse.

Nous sommes convoqués, aujourd'hui, sur l'ordre du jour suivant :

- *élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,*

- *fixation de la date d'ouverture de la session administrative du congrès.*

Mais avant de procéder à l'élection des membres du gouvernement, il convient de s'assurer que le congrès est bien complet dans la majorité de ses trois cinquièmes, comme le prévoit l'article 109 de la loi organique, dont je vous donne lecture :

"Article 109, 2^e et 3^e alinéas - L'élection des membres du gouvernement a lieu dans les vingt et un jours qui suivent l'ouverture de la première séance du congrès réuni conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 65.

Le congrès ne peut valablement procéder à cette élection que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris, sans condition de quorum."

La première disposition de cet article 109 concernant les vingt et un jours est remplie.

On va vérifier, maintenant, que la deuxième disposition de ce même article est effectivement bien remplie. Monsieur le secrétaire général voulez-vous procéder à l'appel des élus :

Présents. M. Aifa, Mme Beustes, MM. Bouanaoué, Bretegnier, Briault, Mme Chaverot, M. Debien, Mme Devaux, MM. Diahaïoue, Dounehote, Frogier, George, Gomes, Mme Gorodey, M. Hamu, Mme Hénin, M. Herpin, Mme Joannot, MM. Jorédie, Kaloi, Laborde, Lafleur, Mme Lagarde, MM. Lecaille, Lepou, Lèques, Leroux, Loueckhote, Magnier, Malalua, Mapéri, Maresca, Mariotti, Martin, Moulin, Moyatea, Naisseline, Naoua, Neaoutyine, Ouckewen, Padome, Pentecost, Jean-Marc Pidjo, Ponga, Prost, Sako, Tchocoua, Mme Waïa, MM. Wamytan, Washetine, Weiri, Xowie.

Absents. M. Charles Pidjot, Mme Thémereau (donne procuration à M. Lèques).

M. le président. Il y a 52 présents, le quorum des trois cinquièmes est très largement atteint. Je vous donne lecture de l'article 110 de la loi organique qui précise les modalités d'élection des membres du gouvernement :

"Article 110, 1^{er}, 2^e, 3^e alinéas - Les membres du gouvernement sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes de candidats, membres ou non du congrès, sont présentées par les groupes d'élus définis à l'article 79. Elles comprennent un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois.

Chaque membre du congrès ne peut participer à la présentation que d'une seule liste de candidats.

Les listes sont remises au président du congrès au plus tard cinq jours avant le scrutin. Lecture en est donnée avant l'ouverture du scrutin."

A ce titre, deux groupes politiques ont été constitués, conformément au règlement intérieur actuel. Il s'agit du groupe du RPCR/FCCI et du groupe FLNKS.

Je rappelle que samedi dernier, 22 mai 1999, avant minuit, ont été déposées deux listes pour l'élection au gouvernement.

Il s'agit de la liste du RPCR/FCCI composée de :

Jean Lèques
Annie Beustes
Léopold Jorédie
Yves Magnier
Maurice Ponga
Philippe Gomes
Pierre Maresca
Alain Lazare
Hnaeje Hamu
Harold Martin
Marcelle-Moria Waheo
Christian Burignat
Christian Bougues
Jean-Marc Pidjo

Une seconde, celle du FLNKS, composée de :

Rock Wamytan
Epéri Gorodey
Gérald Cortot
Aukusitino Manuohalalo
Elie Poigoune
Sylvestre Newedou
Daniel Goa
Jean-Louis Mir
Sébastien Tui
Adolphe Digoué
Jacklyn Lavelloï épouse Deteix
Sylvain Pabouty
Tomasi Sione
Claire Homboué épouse Beccalossi

Y a-t-il des intervenants ? ... Non.

Nous allons procéder à l'élection. Je demande à l'huissier de distribuer le matériel de vote.

Le scrutin est ouvert.

.....
M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès : 54
Nombre de membres présents : 52
Nombre de votants : 53 (procuration de Mme Thémereau)
Bulletins blancs : 3
Suffrages exprimés : 50.

Ont obtenu :

- liste RPCR/FCCI : 32 voix
- liste FLNKS : 18 voix

En terme de répartition de sièges, voici le résultat du décompte :

- pour la liste RPCR/FCCI : 7 sièges
- pour la liste FLNKS : 4 sièges

Applaudissements.

M. le président. Ce qui donne, élus comme membres du gouvernement :

- pour la liste RPCR/FCCI :

Jean Lèques, Annie Beustes, Léopold Jorédie, Yves Magnier Maurice Ponga, Philippe Gomes, Pierre Maresca.

Applaudissements.

Pour la liste FLNKS :

Rock Wamytan, Epéri Gorodey, Gérald Cortot, Aukusitino Manuohalalo.

Applaudissements.

M. le président. Nous allons passer au second point de l'ordre du jour qui consiste à fixer la date d'ouverture de la session administrative du congrès.

En réunion du bureau du congrès, ce matin, l'ensemble des membres a retenu comme date d'ouverture le vendredi 4 juin 1999. Je vous donne lecture de la délibération :

Délibération n° 002 fixant la date
d'ouverture de la session administrative 1999

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 65 ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - La date d'ouverture de la session administrative 1999 est fixée au vendredi 4 juin 1999.

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}

Adopté

Art. 2. - La présente session ne pourra excéder deux mois.

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

Adopté

Art. 3. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Je mets aux voix l'article 3 et l'ensemble de la délibération.

Adopté

M. le président. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Avant de nous séparer, je vous rappelle que nous nous retrouverons cet après-midi, à partir de 16 heures, pour la cérémonie d'installation officielle du gouvernement que nous venons d'élire.

A 15 heures, ce gouvernement, sur convocation de M. le haut-commissaire de la République, se réunira dans la salle de commissions, au rez-de-chaussée de l'immeuble du congrès, pour l'élection de ses président et vice-président.

Mesdames, messieurs, la séance est suspendue.

Applaudissements.

La séance est suspendue à 9 heures 30.

.....
La séance est reprise à 16 heures 15.

M. le président. Mesdames, messieurs, la séance est reprise. Je salue l'ensemble des personnalités qui ont aimablement répondu à notre invitation et qui sont présentes aujourd'hui : les hautes autorités civiles, militaires, administratives, religieuses et consulaires de la Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais d'abord rappeler les noms des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, élus à l'occasion de la séance de ce matin :

Jean Lèques, Annie Beustes, Léopold Jorédie, Yves Magnier, Maurice Ponga, Philippe Gomes, Pierre Maresca, Rock Wamytan, Epéri Gorodey, Gérald Cortot, Aukusitino Manuohalalo.

L'élection du président et du vice-président du gouvernement s'est déroulée il y a une heure. Les membres du gouvernement ont été convoqués par M. le haut-commissaire de la République.

Voici le résultat de leur élection :

Jean Lèques a été élu président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Applaudissements.

M. le président. Léopold Jorédie, vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Applaudissements.

M. le président. A l'issue de l'élection de ce matin, comme le prévoit la loi organique, les conseillers provinciaux qui n'étaient pas membres du congrès le sont automatiquement devenus. Ils sont parmi nous, cet après-midi. Je les salue bien cordialement.

Il s'agit de : Mmes Andréa, Bastien-Thiry, Mignard, MM. At-Chee, Gowecee, Horent, Kasarerhou, Michel et Poadja.

Applaudissements.

M. le président. Monsieur le haut-commissaire de la République, messieurs les députés, monsieur le président du gouvernement, mesdames et messieurs les membres du gouvernement, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous sommes réunis, en ce lieu, pour vivre un grand moment de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, suite à la mise en place des assemblées de province, le 14 mai, et du congrès, vendredi dernier, nous procédons aujourd'hui à l'installation du tout premier gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avant celle du Sénat coutumier, du Conseil économique et social et des Conseils coutumiers, dans quelques semaines.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie sera dotée de toutes ses institutions, conformément à la volonté des signataires de l'accord de Nouméa.

Quel chemin parcouru, mesdames et messieurs !

De l'inoubliable poignée de mains entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou à ce vendredi 28 mai 1999, nous retiendrons la générosité, la solidarité et la tolérance qui ont animé ces femmes et ces hommes qui se sont mobilisés, pour faire triompher la paix.

La paix n'est plus un vain mot sur cette terre et nous pouvons nous en réjouir.

Monsieur le président du gouvernement, mesdames et messieurs les membres du gouvernement, vous qui êtes désormais en charge des affaires de la Nouvelle-Calédonie, je vous adresse, en notre nom à tous, mes félicitations les plus chaleureuses, mes encouragements les plus vifs.

Car votre tâche ne sera pas facile, notre tâche à tous ne sera pas facile.

La paix n'est ni un dû, ni une fatalité. Chacun sait qu'elle se construit chaque jour, qu'elle s'apprécie à chaque instant.

Comme l'ont été Jacques Lafleur, Pierre Frogier, Rock Wamytan, Paul Neaoutyine et bien d'autres encore, soyez les artisans de la paix.

Le congrès oeuvrera, pour sa part, en faveur du bien-être de tous les Calédoniens.

Il sera le garant de l'unité de la Nouvelle-Calédonie.

Il veillera, en particulier, à ce que personne, pas un seul de nos compatriotes, ne soit oublié ou ne se sente oublié.

Notre rôle est d'être au service de la population. Notre devoir est l'efficacité.

Notre mission, nous devons, chacun d'entre nous, l'assumer, en ayant conscience de nos responsabilités et dans le respect des lois de la République.

Je puis vous assurer que le congrès de la Nouvelle-Calédonie sera un partenaire actif, dans la construction de notre avenir commun.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Bur. *Délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République*

Monsieur le président du congrès,
Messieurs les députés,
Monsieur le président du gouvernement,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les conseillers de la Nouvelle-Calédonie,

Il y a un peu plus de cinq mois, je m'exprimais ici même, à l'occasion de l'ouverture de la dernière session budgétaire.

Je soulignais alors le chemin parcouru, pendant l'année 1998, avec d'abord la signature de l'accord de Nouméa en mai, puis la modification constitutionnelle intervenue en juillet, enfin la large approbation de l'accord par les Calédoniens, lors de la consultation du 8 novembre dernier.

Je vous disais aussi combien tout cela n'était pas acquis d'avance, combien il avait fallu d'esprit d'ouverture et de volonté commune d'aller de l'avant, pour que le processus ne s'arrête pas en chemin.

Il restait alors à franchir trois étapes.

La première, parlementaire, a permis d'inscrire dans la loi, à la quasi unanimité des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, la nouvelle organisation institutionnelle voulue par les partenaires signataires de l'accord de Nouméa et ratifiée par les Calédoniens.

La deuxième étape, il y a maintenant presque trois semaines, a été celle de l'élection des nouvelles assemblées de province et du congrès. Une nouvelle fois, les Calédoniens ont montré, à travers une participation très élevée, leur adhésion au processus engagé et leur volonté d'y être tous - sans exclusive - associés. Ils ont manifesté avec clarté leur choix. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les Calédoniens se sont, en quelque sorte, à travers cette élection, appropriés leurs nouvelles institutions.

La troisième et dernière étape est celle de la mise en place de ces nouvelles institutions.

Commencée avec l'élection des exécutifs provinciaux, nous en vivons un moment majeur aujourd'hui même, avec la désignation des membres du gouvernement et l'élection de son président et de son vice-président. Certes, il restera au Sénat coutumier et au nouveau Conseil économique et social à se constituer. Mais on peut considérer aujourd'hui, qu'une part essentielle du "travail" est faite.

Dérouter ces étapes, comme je viens de le faire, donne la mesure de la tâche accomplie en un peu plus d'une année.

Les difficultés ne manquaient pourtant pas : difficultés politiques, évidemment, puisque des approches différentes séparaient les partenaires. Il a fallu que chacun accepte de faire du chemin vers l'autre, fasse concessions et efforts pour que les points de vue se rapprochent. Difficultés juridiques aussi : chacun sait ici qu'il n'a pas été simple d'intégrer le nouveau dispositif institutionnel dans notre cadre juridique, et qu'il a fallu de l'imagination et la volonté affirmée du gouvernement pour y parvenir.

Les obstacles ne manquaient donc pas, les pièges non plus. L'oeuvre accomplie, au double plan politique et juridique, n'en est que plus forte.

Et ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Pour avoir participé directement aux négociations, tant sur le contenu de l'accord que sur sa traduction législative, j'ai vécu les difficultés d'un exercice que chacun, au fond de lui-même, redoutait sans doute un peu. J'ai vu, progressivement, se lever les obstacles, se rapprocher les positions. J'ai vu naître et croître, par petites touches et parfois aussi grâce à de grandes avancées, un idéal nouveau, partagé, volontariste, d'un avenir commun, fait de lucidité, certes, mais aussi de générosité.

Si je n'ai jamais douté de notre capacité à atteindre l'objectif recherché, j'ai craint parfois, il est vrai, que les voies et moyens pour y parvenir ne soient encore plus compliqués.

J'éprouve donc aujourd'hui - pourquoi le cacher - un sentiment de grande satisfaction, que je sais partagé par tous ceux qui ont participé à cette oeuvre commune. Aussi, je voudrais ici, solennellement, en mon nom personnel et au nom du gouvernement que je représente, remercier tous ceux - et ils sont nombreux dans cette enceinte - qui ont permis que cela soit.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler la mémoire de Jean-Marie Tjibaou, cité tout à l'heure par le président Loueckhote, et de citer tout particulièrement M. le député Jacques Lafleur dont chacun sait, ici, ce que le processus - qui s'accomplit sous nos yeux - lui doit. Mes remerciements vont bien sûr également au troisième partenaire de l'accord, à travers M. Rock Wamytan, président du FLNKS. C'est grâce à la vision d'avenir, au sens des réalités, à la volonté d'aboutir, qui habitait les uns et les autres et notamment tous ceux qui ont participé aux négociations et dont beaucoup siègent ici, que la Nouvelle-Calédonie a pu, échappant au choix binaire qui lui était offert, défricher une voie originale.

Nous voilà au début d'une ère nouvelle. Aujourd'hui même, en effet, alors que le gouvernement a été constitué et que son président a été élu, peut s'opérer le transfert de l'exécutif que le représentant de l'Etat a assumé jusqu'à ce jour.

Cette responsabilité, l'Etat ne l'avait pas réclamée pour lui-même. Ce sont les signataires des accords de Matignon qui la lui ont confiée, estimant que son arbitrage était le mieux à même - devant la période de dix ans qui s'ouvrirait - de faciliter la réconciliation entre les communautés.

Comme mes prédécesseurs l'avaient fait avant moi, je me suis attaché à conduire les affaires du Territoire, à préparer et à mettre en oeuvre les décisions du congrès, avec le souci constant d'associer les élus.

Aujourd'hui, cette page se tourne. L'évolution qui s'opère, celle d'une prise en main directe des affaires de la collectivité par les élus, prend certes un relief particulier, la Nouvelle-Calédonie n'ayant connu dans le passé que, très brièvement, un exécutif présidé par un élu.

Ce changement, s'il est en effet historique, n'en est pas moins le résultat d'une évolution nécessaire et, je dirais, naturelle. Il est le signe d'un progrès de la démocratie et constitue, comme tel, une avancée majeure pour la Calédonie.

Je suis convaincu que c'est une chance pour l'avenir de ce pays et, bien sûr, aussi un pari sur l'intelligence des hommes.

Prise en charge de l'exécutif, transfert d'importants domaines de compétences en vue d'un partage progressif de la souveraineté avec l'Etat, voilà les perspectives qui s'ouvrent à vous.

L'Etat et ses représentants, qui ont voulu et accompagné ce mouvement, seront bien sûr à vos côtés pour mettre en oeuvre, dans sa plénitude, le cadre institutionnel et le calendrier fixés par la loi.

L'Etat entend, en effet, assumer pleinement le rôle et les missions qui lui sont assignées par la Constitution et par la loi. Il continuera aussi, d'être le partenaire privilégié de la Nouvelle-Calédonie, de ses provinces et de ses communes, pour poursuivre le développement économique et social au profit de l'ensemble des communautés de ce pays.

L'Etat a d'abord pour mission de veiller à l'exercice régulier de leurs compétences par les institutions de la Nouvelle-Calédonie. Il doit être le garant de la paix et des libertés publiques. C'est sa première mission, condition d'un développement harmonieux et respectueux de l'identité et de la dignité de chacun. Il l'assumera pleinement.

Dans ce cadre, l'Etat aura la charge du contrôle de légalité et du contrôle financier des collectivités publiques, car il n'y a pas de démocratie sans contrôle.

Il appartiendra donc au représentant de l'Etat et à ses services d'assumer cette tâche avec le souci permanent du dialogue. L'Etat, contrôleur de légalité, doit, en effet, être d'abord un conseiller, afin que soient retenues les solutions juridiques les plus appropriées. Chaque collectivité trouvera auprès de lui l'écoute et l'appui nécessaires, dans la recherche de l'intérêt général.

Cette volonté d'assumer pleinement sa mission trouvera aussi sa traduction dans l'aide financière qui continuera d'être apportée à la Nouvelle-Calédonie par la communauté nationale.

D'abord, à travers la compensation financière des charges nouvelles résultant des transferts de compétences. Cette compensation est essentielle. Elle doit permettre à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces d'exercer leurs missions nouvelles dans les meilleures conditions.

Ensuite, par le financement des contrats de développement. Cette politique volontariste de contractualisation a porté ses fruits au cours de la décennie des accords de Matignon. Elle sera poursuivie et intensifiée. Ainsi, dès cette année, une nouvelle génération de contrat de développement sera discutée et conclue pour la période 2000-2004.

Dans ce nouvel équilibre à construire entre l'Etat et les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat entend donc rester très présent aux côtés des Calédoniens pour poursuivre la modernisation du pays.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, aura l'occasion, lors de la visite qu'il fera en Nouvelle-Calédonie à la mi-juin, de réaffirmer solennellement cet engagement au nom du gouvernement.

Permettez-moi maintenant de me tourner vers les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui viennent d'être élus et plus particulièrement vers leur président, Jean Lèques.

Je veux tout d'abord les féliciter très chaleureusement pour cette élection. Je sais qu'elle est - par-delà la dimension politique d'un tel scrutin - le témoignage de l'estime que leur portent leurs pairs.

Je leur souhaite une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions. Celles-ci sont importantes, parfois lourdes, souvent difficiles, et j'en sais quelque chose. Le travail ne manquera pas, mais j'ai la conviction qu'il sera fait, avec coeur et intelligence, dans la recherche permanente de l'intérêt général.

Je tiens aussi à former des voeux de réussite pour le congrès qui a bénéficié d'importantes et nouvelles responsabilités, mes voeux vont également à son président, Simon Loueckhote, qui nous reçoit aujourd'hui, pour formaliser, de manière solennelle, le transfert des fonctions exécutives.

Je suis heureux que cette cérémonie puisse avoir lieu devant les représentants de toutes les provinces réunis dans cet hémicycle.

J'y vois le symbole d'une Calédonie en mouvement, d'un pays qui, en dépit du passé, a su s'accorder sur des valeurs et des objectifs communs, de femmes et d'hommes qui, malgré leurs différences, ont décidé de travailler ensemble, pour le bien commun.

Mais ne nous cachons pas les réalités de la période qui s'ouvre. Le chemin qui reste à parcourir sera long - souvent étroit - parfois barré d'obstacles de toute sorte.

Seule une démarche faite d'ouverture aux autres, de respect mutuel et de partage, permettra de les franchir.

Ce sera l'honneur des décideurs politiques que vous êtes de rappeler aux Calédoniens, par vos paroles et vos actes, que cette voie est la seule porteuse d'espoir.

Merci.

Applaudissements.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement Jean Lèques, vous avez la parole.

M. le président du gouvernement.

Monsieur le délégué du gouvernement,
Monsieur le président du congrès,
Messieurs les députés,
Mesdames et messieurs les membres du congrès,
Mesdames et messieurs.

Le moment est solennel, une page de l'histoire de Calédonie se tourne et vous l'avez rappelé, monsieur le président du congrès, et vous-même, monsieur le délégué du gouvernement.

Voici que désormais, l'exécutif sera assuré par un gouvernement que vous avez élu ce matin. Et je voudrais, mesdames et messieurs les membres du congrès, vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée.

Permettez à un homme qui, depuis bientôt trente deux ans, fréquente cet hémicycle, de vous dire qu'il n'avait jamais un jour pensé franchir l'étape qui sépare le délibérant de l'exécutif. Et, en cet instant, j'ai conscience que l'homme qui devrait occuper la place de président du gouvernement et être ici, à cette tribune, c'est le député Jacques Lafleur, le père des accords de Matignon, le père de l'accord de Nouméa.

Applaudissements.

Vous avez, monsieur le président du congrès, rappelé la poignée de mains qui s'est échangée à l'hôtel Matignon, en avril 1988 au lendemain des drames, et qui a permis, à la Nouvelle-Calédonie, de connaître dix ans de paix.

Je voudrais aussi rappeler que le député Lafleur, dès 1991 et fort de l'expérience des premières années des accords de Matignon, proposait une solution consensuelle. La solution consensuelle a abouti à l'accord de Nouméa, pierre d'angle de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Cette pierre sur laquelle les bâtisseurs, désormais, vont fonder leur action.

Soyez-en, monsieur le député, remercié, vous avez la reconnaissance de la population de Nouvelle-Calédonie et je suis heureux, en cet instant solennel, de vous le témoigner.

Nous voici donc à l'ouverture d'une page nouvelle de la vie de la Nouvelle-Calédonie où certes, on pourrait être atteint du vertige de la page blanche alors qu'il y aura tant à faire, mais les membres du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ont la volonté résolue de s'attaquer aux problèmes qui vont se poser. Ils seront nombreux mais, avec le concours de tous et dans l'entente déjà réalisée au cours des dernières années, nous serons à même de les résoudre.

Cet exécutif collégial est une expérience unique, un modèle novateur. Il faudra le rôder, mais je voudrais assurer les membres du gouvernement de mon concours le plus total.

Voici que s'ouvre, maintenant, une période de vingt ans de paix, une période de vingt ans de stabilité politique et, au cours de ces vingt ans, il nous faudra être uni sur l'essentiel. L'essentiel, pour la population, c'est que cette paix maintenue permette la création d'emplois.

Créer des emplois, cela passe par la création de richesses nouvelles. C'est la condition pour donner l'espoir à notre jeunesse qui doit être mieux formée et mieux qualifiée. Et je sais que c'est le souci constant des élus de s'occuper des problèmes de la jeunesse.

Seule, cette création de richesses nouvelles permettra d'aller vers les plus démunis d'entre nous et d'exercer encore mieux, à leur égard, la solidarité qu'ils attendent légitimement. Mais il n'y aura pas de développement économique et social sans stabilité, sans rétablissement durable de la confiance des entrepreneurs et des investisseurs.

Les conditions de la stabilité politique sont réunies pour les vingt ans qui viennent. Il faut maintenant que les partenaires sociaux et économiques s'inspirent de ce qu'ont fait les responsables politiques, pour développer inlassablement le dialogue social.

Une économie prospère ne peut pas se construire dans les affrontements et les conflits permanents qui sont, malheureusement, devenus une pratique courante, ici, en Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement, pour ce qui le concerne, s'efforcera en liaison étroite avec le congrès, mais aussi avec les trois provinces, les communes et l'Etat, de promouvoir des conditions favorables à la création d'emplois et à la solidarité. Mais rien ne sera possible sans un esprit de responsabilité, d'imagination et d'initiative de tous les habitants de ce pays.

Il est essentiel que chacun comprenne l'importance de prendre un bon départ à l'occasion de ce premier mandat des nouvelles institutions, au cours duquel tout va progressivement se mettre en place et où d'importantes compétences seront transférées, dès le début de l'année prochaine.

Le gouvernement va se mettre au travail sans détour, avec disponibilité et, je le dis, enthousiasme. Il y aura nécessairement une période d'installation et vous comprendrez que tout ne pourra pas être fait immédiatement.

En cet instant, et en tant que président du gouvernement mais au nom de ce gouvernement, je voudrais m'adresser aux fonctionnaires, pour leur dire la confiance que le gouvernement porte en eux.

Je voudrais saluer les autorités religieuses qui sont ici. Votre action en Nouvelle-Calédonie est importante. Vous êtes ceux qui, aussi, portent la paix.

Je voudrais m'adresser aux associations de combattants et aux associations patriotiques pour leur dire que le devoir de mémoire, que nous avons vis-à-vis d'eux, le gouvernement le tiendra. D'ailleurs, en début de semaine prochaine, nous irons, en hommage aux morts, déposer une gerbe au pied du monument aux morts de Nouméa qui symbolise l'ensemble des monuments aux morts de Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais saluer également les représentants du corps diplomatique qui sont ici, avec nous, en cet instant, et dire, notamment à ceux qui représentent les pays qui nous environnent, que nous aurons avec eux des contacts étroits, conformément à la loi organique qui accorde, dans ce domaine, un certain nombre de compétences aux élus locaux.

J'ai parlé des jeunes, ce sera toujours un souci majeur du gouvernement, car nous avons vis-à-vis d'eux des droits, des devoirs, comme nous l'avons aussi vis-à-vis des plus âgés, de ceux qui souffrent, des blessés de la vie. Il faut continuer l'action déjà engagée dans ce domaine, au cours des années passées.

En cet instant, permettez-moi de rendre hommage à tous les élus de Nouvelle-Calédonie qui se sont succédés depuis la création du premier Conseil général, élus de Conseils généraux, d'Assemblées territoriales et maintenant du congrès. Le gouvernement tient à dire, à tous ceux qui ont bâti la Nouvelle-Calédonie, combien nous leur sommes redevables de la situation actuelle.

Permettez-moi aussi, au nom du gouvernement, monsieur le délégué, de vous remercier pour les paroles que vous avez prononcées, il y a quelques instants. Pour avoir avec vous, pendant quelques années, partagé les réunions du Comité consultatif, je puis vous dire que les membres de ce Comité consultatif ont toujours apprécié la façon avec laquelle vous aviez conduit ses travaux.

Au nom du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, je voudrais assurer de notre profond respect, le président de la République française, le gouvernement de la France et la représentation nationale, députés et sénateurs, pour ce qu'ils ont fait pour la Nouvelle-Calédonie au cours des temps passés.

Et en rendant hommage, tout à l'heure à Jacques Lafleur, je voulais associer l'ensemble des parlementaires. Je voudrais dire à Pierre Frogier et à Simon Loueckhote qu'eux aussi, méritent la reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie pour l'action qu'ils ont menée, notamment lors de l'examen récent des lois organique et ordinaire.

Mesdames et messieurs les membres du congrès, permettez à l'un de vos anciens collègues, qui a passé - je le disais - près de trente deux ans dans cet hémicycle, tantôt pour reprendre une expression britannique "front bencher", notamment lorsque j'ai été amené à présider les débats de la première assemblée, ou souvent aussi comme "back bencher", c'est-à-dire l'élu du rang, de vous assurer de ma collaboration la plus complète.

Le gouvernement, que j'ai l'honneur de présider, participera avec vous, à l'élaboration de la politique de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Nous formons tous l'équipe calédonienne, nous avons à relever les défis du prochain millénaire, nous les relèverons. Tout au cours de la période qui s'ouvre devant nous, la France, la République, le gouvernement national et ses représentants seront à nos côtés pour nous soutenir dans notre démarche d'émancipation qui, loin d'être une rupture progressive avec la métropole, nous permettra, au contraire, d'approfondir et de renouveler nos liens avec elle.

La diversité ethnique et culturelle de Nouvelle-Calédonie est notre richesse. Ensemble, bâtissons notre avenir. Sachons nous unir sur l'essentiel. Faisons taire des divisions même si, parfois, nous connaissons des moments difficiles, alors, nous engagerons la Nouvelle-Calédonie sur la voie du progrès, aidée en cela par la France et nous pourrions dire : vive la Nouvelle-Calédonie et vive la France.

Applaudissements.

M. le délégué du gouvernement, Dominique Bur, remet au président du gouvernement, Jean Lèques, un exemplaire de la loi organique.

M. Bur. Monsieur le président, je vous remets cet exemplaire de la loi organique, spécialement tiré pour vous, à cette occasion, et qui marquera de manière symbolique cette transmission de ce témoin.

M. le président du gouvernement. Merci...

Applaudissements.

M. le président du gouvernement. Cette loi organique sera déposée à la présidence du gouvernement ; elle marquera, à jamais, les relations entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie et elle permettra aux générations futures de se souvenir de cette date du 28 mai 1999.

Applaudissements.

M. le président. Je voudrais également vous informer que le premier acte du gouvernement, à l'issue de l'élection de son président et de son vice-président, a été de nommer les secrétaires généraux, en la personne de Bernard Deladrière, secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de Patrick Jamin, secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Applaudissements.

M. le président. Je voudrais, au nom du congrès, vous remercier, toutes et tous, d'avoir participé à cette cérémonie d'installation du tout nouveau gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et messieurs, je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 16 heures 55.

Le président,
SIMON LOUECKHOTE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN 1999 (MATIN)

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf, le vendredi quatre juin, à neuf heures, le congrès, convoqué en session administrative, s'est réuni dans la salle des délibérations, 1, boulevard Vauban, sous la présidence de M. Simon Loueckhote, président.

M. le président. Mesdames, messieurs, la séance est ouverte. Chers collègues, je vous salue. Le congrès salue les membres du gouvernement ainsi que son secrétaire général, monsieur Deladrière. Le congrès salue également les chefs d'administration présents dans l'hémicycle, la presse et le public.

Lors de notre dernière séance, nous avons décidé d'ouvrir la session administrative ce vendredi 4 juin, par délibération n° 002, en date du 28 mai.

Nous sommes convoqués, aujourd'hui, sur l'ordre du jour suivant :

- mise en place des commissions internes du congrès et désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs.

Je vous donne lecture des procurations qui ont été déposées sur mon bureau :

Mme Chaverot donne procuration à M. Briault,
M. Gowecee donne procuration à M. Padome,
M. Lafleur donne procuration à M. Martin,
M. Xowie donne procuration à M. Ouckewen,
Mme Thémereau me donne procuration,
M. Leroux donne procuration à Mme Lagarde.

Nous allons procéder à l'appel des élus :

Présents. M. Aïfa, Mme Andréa, M. At-Chee, Mme Bastien-Thiry, MM. Bouanaou, Bretegnier, Briault, Debien, Mme Devaux, MM. Diahaïoue, Dounehote, Frogier, George, Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Horent, Mme Joannot, MM. Kaloi, Kasarerhou, Laborde, Mme Lagarde, MM. Lecaille, Lepeu, Loueckhote, Malalua, Mapéri, Mariotti, Martin, Michel, Mme Mignard, MM. Moulin, Moyatea, Naisseline, Naouna, Neaoutyine, Ouckewen, Padome, Pentecost, Jean-Marc Pidjo, Charles Pidjot, Poadja, Prost, Sako, Tchoeaoua, Mme Waïa, MM. Washetine, Weiri.

Absents. Mme Chaverot, MM. Gowecee, Lafleur, Mme Thémereau, M. Xowie, M. Leroux.

M. le président. Le quorum est atteint, le congrès peut donc siéger valablement.

Avant de procéder à l'élection des membres des commissions internes du congrès, je vous donne lecture des articles 16 et 17 du règlement intérieur :

"Article 16 - Chaque année, après l'élection du bureau, le congrès forme ses commissions intérieures.

Elles comprennent onze membres.

Leur désignation a lieu dans les mêmes conditions que celles fixées au premier paragraphe de l'article 8 ci-dessus.

En cas de désaccord, il est procédé à leur élection par un vote à la majorité simple, à main levée. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu.

Aucune candidature ne peut être déposée ou retirée après l'ouverture du scrutin par le président.

Article 17 - Indépendamment des commissions spéciales que le congrès peut créer pour l'examen d'affaires particulières, les commissions intérieures sont les suivantes :

1/ Commission des finances et du budget

Chargée spécialement de l'élaboration du budget du Territoire.

2/ Commission de la réglementation économique et fiscale

Chargée de la réglementation en matière d'impôts, droits et taxes perçus dans le Territoire ; de la réglementation des prix, du contrôle des poids et mesures et de la répression des fraudes ; de la réglementation en matière de statistiques d'intérêt territorial.

3/ Commission de la réglementation générale

Chargée de la réglementation des professions libérales et des officiers publics ou ministériels ; de la réglementation de la procédure civile et de la réglementation en matière d'assurances ; de la réglementation des marchés publics et des principes directeurs du droit de l'urbanisme ; de la réglementation de la circulation et des transports routiers, des postes et télécommunications.

4/ Commission de l'organisation administrative et de la fonction publique

Chargée de la réglementation de la fonction publique territoriale et de la réglementation des services et établissements publics territoriaux ainsi que des concessions de service public d'intérêt territorial.

5/ Commission des infrastructures publiques

Chargée de la programmation des investissements et des infrastructures d'intérêt territorial.

6/ Commission du travail et de la formation professionnelle

Chargée de la réglementation du droit du travail et de la formation professionnelle.

7/ Commission de la santé et de la protection sociale

Chargée de la réglementation en matière de santé et d'hygiène publiques, d'aide judiciaire et d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance, chargée de l'examen des propositions en matière de construction, d'équipement et de gestion des établissements de soins d'intérêt territorial, chargée de la réglementation de la protection sociale.

8/ Commission des sports et de la culture

Chargée de l'examen des propositions en matière d'équipements sportifs et culturels d'intérêt territorial et d'organisation de manifestations sportives et culturelles d'intérêt territorial.

9/ Commission de l'agriculture et de l'élevage

Chargée de la réglementation et de l'organisation des services vétérinaires et des abattoirs et de la réglementation de la police intéressant les animaux et les végétaux, et de la météorologie.

Nous allons commencer par la désignation des membres de la commission des finances et du budget. Y a-t-il des candidatures ?

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. Guy George.

M. Kaloi. Le FLNKS présente quatre candidatures : messieurs Charles Pidjot, Jean-Pierre Diahaïoue, Robert Xowie et Louis Mapéri.

M. le président. D'autres candidatures ? Madame... Pardon !

Mme Lagarde. Mme Lagarde.

M. le président. Madame Lagarde. Excusez-moi. Un petit trou de mémoire !

Mme Lagarde. Vous êtes fatigué, monsieur le président, ce matin !

M. le président. Un peu, oui.

Mme Lagarde. L'Alliance présente la candidature de M. Leroux.

M. le président. Monsieur Martin, vous avez levé la main ?

M. Martin. Oui. Six... Vous voulez les noms ?

M. le président. Oui. Absolument.

M. Martin. Il a donné les noms M.... Kaloi ?

M. le président. M. Kaloi a donné les noms. Oui.

M. Martin. Monsieur Briault, Mmes Joannot, Thémereau, Bastien-Thiry, messieurs Martin et Bouanaoue pour le groupe RPCR/FCCI.

M. le président. Nous avons douze candidatures alors que l'article 16 de notre règlement intérieur, qui est en vigueur à l'heure actuelle, fait état de onze membres. Je vais devoir mettre aux voix l'ensemble des candidatures, à moins qu'il y ait des désistements ? ... Ce qui nous faciliterait la tâche... Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix la candidature du Front National.

Le candidat du Front National a obtenu 26 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures du FLNKS.

Les candidats du FLNKS ont obtenu 19 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Leroux.

Le candidat de l'Alliance a obtenu 3 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures du groupe RPCR/FCCI.

Les candidats du RPCR/FCCI ont obtenu 25 voix.

M. Lèques, président du gouvernement, entre dans l'hémicycle. Il est 9 heures 05.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, le congrès vous salue et apprécie beaucoup votre présence.

Sont élus membres de la *commission des finances et du budget* : MM. George, Charles Pidjot, Diahaïoue, Xowie, Mapéri, Briault, Mmes Joannot, Thémereau, Bastien-Thiry, MM. Martin et Bouanaoue.

Je rappelle à la commission des finances et du budget que, comme nous avons une urgence, elle est convoquée, lundi après-midi à 15 heures, afin d'élire son bureau et de se saisir, immédiatement, d'un premier rapport qui nous sera déposé par le gouvernement, cet après-midi, et d'un second qui sera, également, déposé cet après-midi et que l'on aura à examiner le vendredi 11 juin.

Nous allons désigner les membres de la *commission de la réglementation économique et fiscale*. Y a-t-il des candidatures ?

M. George. Le Front National propose la candidature de M. Herpin.

M. Kaloi. Le FLNKS propose quatre candidatures : MM. Charles Pidjot, Diahaïoue, Naouna et Washetine.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de M. Bretegnier, Mme Andréa, MM. Pentecost, Prost, Briault, Bouanaoue.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. le président. Il y a douze candidats, il n'en faut que onze, on va procéder au vote. Il n'y a pas de désistement ? ... Non.

M. le député Pierre Frogier, entre dans l'hémicycle. Il est 9 heures 10.

M. le président. Monsieur le député, le congrès est heureux de vous accueillir.

Je mets aux voix la candidature du Front National.

Le candidat du Front National a obtenu 27 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures du FLNKS... Monsieur Kaloi, vous demandez la parole ?

M. Kaloi. On retire la candidature de M. Charles Pidjot pour que M. Leroux puisse avoir sa place.

M. le président. Il y a un désistement parmi les candidats du FLNKS, en la personne de M. Charles Pidjot. On se retrouve avec onze candidats dans cette commission et je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission de la réglementation économique et fiscale* : MM. Herpin, Diahaïoue, Naouna, Washetine, Bretegnier, Mme Andréa, MM. Pentecost, Prost, Briault, Bouanaou et Leroux.

Nous allons désigner les membres de la *commission de la réglementation générale*. Y a-t-il des candidats ? ... C'est réglé, il n'y a pas de candidat pour cette commission... Ah ! Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Michel, Malalua, Horent, Lecaille et de Mmes Bastien-Thiry et Mignard.

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Richard Kaloi, Jean-Pierre Diahaïoue, Gérard At-Chee et Mme Nicole Waïa.

M. le président. Nous avons onze candidats pour onze postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission de la réglementation générale* : MM. Michel, Malalua, Horent, Lecaille, Mmes Bastien-Thiry, Mignard, Lagarde, MM. Kaloi, Diahaïoue, At-Chee et Mme Waïa.

Nous allons procéder à la désignation des membres de la *commission de l'organisation administrative et de la fonction publique*. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Malalua, Horent, de Mmes Devaux, Thémereau et de M. Hamu.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de Jean-Pierre Aïfa.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Bernard Lepeu, Germain Padome, Charles Washetine et Aloisio Sako.

M. Martin. Monsieur le président, on me dit que je n'ai pas cité la candidature de Mme Mignard... C'est vrai ?

M. le président. Exact.

M. Martin. Alors, je l'a cite.

M. le président. Onze candidats, pour onze postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission de l'organisation administrative et de la fonction publique* : Mme Mignard, MM. Malalua, Horent, Mmes Devaux, Thémereau, MM. Hamu, Aïfa, Lepeu, Padome, Sako et Washetine.

Nous allons désigner les membres de la *commission des infra-structures publiques*. Y a-t-il des candidatures ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Louis Mapéri, Guigui Dounehote, Aloisio Sako, Nidoish Naisseline.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de Jean-Pierre Aïfa.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Pentecost, Debien, Moyatea, Martin, Moulin, Poadja et Kasarerhou.

M. le président. Il y a douze candidats pour onze postes à pourvoir.

M. Naisseline. Je retire ma candidature.

M. le président. M. Naisseline retire sa candidature. Onze candidats pour onze postes à pourvoir et voici la *commission des infrastructures publiques* de constituer.

M. Kaloi. Nous retirons la candidature de M. Sako et remettons celle de M. Naisseline.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission des infrastructures publiques* : MM. Pentecost, Debien, Moyatea, Martin, Moulin, Poadja, Kasarerhou, Aïfa, Mapéri, Dounehote et Naisseline.

Nous allons désigner les membres de la *commission du travail et de la formation professionnelle*. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Laborde, Prost, Mme Andréa, MM. Lecaille, Moulin et Jean-Marc Pidjo.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Bernard Lepeu, Charles Washetine, Mme Nicole Waïa et M. Thierry Weiry.

M. le président. Onze candidats pour onze postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission du travail et de la formation professionnelle* : MM. Laborde, Prost, Mme Andréa, MM. Lecaille, Moulin, Jean-Marc Pidjo, Leroux, Lepeu, Washetine, Mme Waïa et M. Weiry.

Nous allons désigner les membres de la *commission de la santé et de la protection sociale*. Y a-t-il des candidatures ?

M. George. Le Front National propose la candidature de Mme Hénin.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de Mmes Thémereau et Devaux, de MM. Malalua, Poadja et Laborde et de Mme Joannot.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Germain Padome, Richard Kaloi, Aloisio Sako et Mme Nicole Waïa.

M. le président. Il y a douze candidats pour onze postes à pourvoir. Pas de désistement ?

M. Kaloi. Nous retirons la candidature de Mme Nicole Waïa.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission de la santé et de la protection sociale* : Mme Hénin, M. Leroux, Mmes Thémereau, Devaux, MM. Malalua, Poadja, Laborde, Mme Joannot, MM. Padome, Kaloi et Sako.

Nous allons désigner les membres de la *commission des sports et de la culture*. Y a-t-il des candidatures ?

M. Aïfa. Je propose la candidature de Mme Lagarde.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de Mme Bastien-Thiry, MM. Pentecost, Lecaille, Michel, Mme Mignard, MM. Horent et Bouanaoué.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Cézélin Tchœaoua, Gérard At-Chee et Albert Ouckewen.

M. le président. Onze candidats pour onze postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission des sports et de la culture* : Mmes Lagarde, Bastien-Thiry, MM. Pentecost, Lecaille, Michel, Mme Mignard, MM. Horent, Bouanaoué, Tchœaoua, At-Chee et Ouckewen.

Nous allons désigner les membres de la *commission de l'agriculture et de l'élevage*. Y a-t-il des candidatures ?

M. George. Le Front National propose la candidature de M. Mariotti.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de Jean-Pierre Aïfa.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Tchœaoua, Mapéri, Ouckewen et Gowecee.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Moulin, Debien, Moyatea, Poadja, Michel et Kasarerhou.

M. le président. Il y a douze candidats pour onze postes à pourvoir. Y a-t-il des désistements ?

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Cézélin Tchœaoua.

M. le président. Onze membres pour onze postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Sont élus membres de la *commission de l'agriculture et de l'élevage* : MM. Mariotti, Aïfa, Mapéri, Ouckewen, Gowecee, Moulin, Debien, Moyatea, Poadja, Michel et Kasarerhou. Il n'y a que des hommes dans cette commission !

Nous en avons terminé avec les commissions intérieures du congrès. Nous allons passer à la désignation des membres du congrès au sein des comités, commissions et conseils.

Nous commençons par le *Secteur industriel* : A - *Energie*

Il faut un titulaire pour représenter le congrès au sein du *conseil d'administration d'ENERCAL*.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose la candidature de M. Martin.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Gowecee.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Deux candidats pour un poste à pourvoir. Je mets aux voix la candidature de M. Martin.

M. Martin a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Gowecee.

M. Gowecee a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Martin représentera le congrès au sein du conseil d'administration d'ENERCAL.*

Nous devons désigner un titulaire pour représenter le congrès au sein de la *commission du fonds de péréquation du gazoil*. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Charles Pidjot.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. S'agissant du *comité territorial pour la maîtrise de l'énergie*, c'est le président du congrès.

Il faut trois titulaires et trois suppléants pour représenter le congrès au sein du *comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER)*. Y a-t-il des candidatures ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Kaloi, titulaire, M. Gowecee, suppléant.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de M. Lecaille, titulaire, M. Poadja, suppléant, et M. Martin, titulaire, Mme Bastien-Thiry, suppléante.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Aïfa, en titulaire, M. Leroux, en suppléant.

M. le président. Il y a quatre candidats pour trois postes à pourvoir. Y a-t-il des désistements ? ... Non.

Je mets aux voix les candidatures de M. Kaloi, titulaire, M. Gowecee, suppléant...

M. Aïfa. On se retire.

M. le président. Bien. Il n'y a plus que trois candidats pour trois postes à pourvoir. Il s'agit de MM. Kaloi, Lecaille et Martin, comme titulaires, et MM. Gowecee, Poadja et Mme Bastien-Thiry, comme suppléants.

Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *B - Tourisme*, il faut un titulaire pour représenter le congrès au sein du *conseil d'administration du GIE Destination Nouvelle-Calédonie Tourisme*, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Kaloi.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. Un titulaire, un suppléant pour représenter le congrès au sein du *comité des investissements hôteliers touristiques*. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Charles Pidjot, titulaire, Jean-Pierre Diahaïoue, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Comité des ventes à l'exportation*, des candidatures ? Un titulaire, un suppléant... Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Prost, comme titulaire, Briault, comme suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *C - Pêcheries, commission des ressources marines*, trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Padome et Ouckewen.

M. le président. Il y a quatre candidats pour trois postes à pourvoir...

M. Kaloi. Nous retirons la candidature de M. Ouckewen.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mmes Lagarde, Joannot et M. Padome.

Adopté

M. le président. *Comité mixte prévu par le protocole d'accord entre le Territoire, les provinces et le centre national pour l'exploitation des océans (IFREMER)*. Un titulaire pour représenter le congrès. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Mapéri.

M. le président. Deux candidats pour un poste. Je mets aux voix la candidature de Mme Joannot.

Mme Joannot a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Mapéri.

M. Mapéri a obtenu 18 voix.

M. le président. *Mme Joannot représentera le congrès.*

Adopté

M. le président. *D - Mines*, nous allons désigner notre représentant à l'*Observatoire de la conjoncture minière*. Un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Laborde.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Mapéri.

M. le président. Deux candidats, un poste à pourvoir. Je mets aux voix la candidature de M. Laborde.

M. Laborde a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Mapéri.

M. Mapéri a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Laborde représentera le congrès.*

Au comité de gestion du fonds de concours pour le soutien conjoncturel du secteur minier, c'est le président du congrès ou son représentant. Je représenterai le congrès.

Secteur rural : au conseil d'administration de la caisse d'assurances des mutuelles agricoles (CAMA), il faut trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Charles Pidjot.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Moulin et Debien.

M. le président. Trois candidats pour trois postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), un poste à pourvoir. Y a-t-il des candidats ?*

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Debien.

Mme Lagarde. L'Alliance présente la candidature de M. Aïfa.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Louis Mapéri.

M. le président. Trois candidats, un poste à pourvoir. Y a-t-il des désistements ? ... Oui, monsieur Aïfa.

M. Aïfa. Je retire ma candidature.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Debien.

M. Debien a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Mapéri.

M. Mapéri a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Debien représentera le congrès.*

Conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Debien.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Charles Pidjot.

M. le président. Deux candidats un poste à pourvoir. Pas de désistement ? ... Non. Je mets aux voix la candidature de M. Debien.

M. Debien a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Charles Pidjot.

M. Pidjot a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Debien représentera le congrès.*

Conseil d'administration de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), trois titulaires pour un mandat de trois ans, y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Poadja et Moyatea.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Charles Pidjot.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Trois candidats, trois postes à pourvoir, je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Commission consultative agricole de la mutualité et de la coopération agricole, deux titulaires, deux suppléants. Y a-t-il des candidats ?*

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Moulin, titulaire, Debien, suppléant.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Ouckewen, titulaire, Dounehote, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission consultative pour la gestion du domaine territorial, quatre titulaires, quatre suppléants. Y a-t-il des candidats ?*

M. Herpin. Le Front National propose les candidatures de MM. Pierre Mariotti, titulaire, Guy George, suppléant.

Mme Lagarde. L'Alliance propose les candidatures de M. Aïfa, en titulaire, Mme Lagarde, en suppléante.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Debien et Moulin...

M. le président. Monsieur Kaloi, vous avez la parole.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Tchoeaoua et Dounehote, titulaires, At-Chee et Mapéri, suppléants.

M. le président. Monsieur Martin, vous avez demandé la parole ?

M. Martin. Oui. Il faut que je vous donne les suppléants.

M. le président. Ce sont les candidats titulaires que vous aviez donnés. MM. Debien et Moulin, comme titulaires, et comme suppléants ?

M. Martin. M. Poadja pour M. Debien et M. Michel pour M. Moulin.

M. le président. Nous sommes en présence de cinq candidatures, alors qu'il n'y a que quatre postes à pourvoir. Y a-t-il des désistements ?

Mme Lagarde. Je retire les candidatures de M. Aïfa et de Mme Lagarde.

M. le président. Nous n'avons plus que quatre candidats. Je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Commission d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique*, un titulaire, un suppléant. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Louis Mapéri.

M. le président. D'autre candidat ? ... Je mets aux voix... Excusez-moi, il faut un titulaire et un suppléant. Donc M. Mapéri, titulaire...

M. Kaloi. Charles Pidjot, comme suppléant.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission territoriale des calamités agricoles*, il faut trois représentants du congrès. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Dounehote et Charles Pidjot, comme titulaires.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de M. Moulin et comme suppléant M. Michel...

M. le président. Il n'y a pas de suppléants, là.

M. Martin. Pardon... et M. Debien.

M. le président. MM. Moulin et Debien. Il y a quatre candidatures et que trois postes à pourvoir.

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Charles Pidjot.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission à l'aménagement du marché d'intérêt territorial de Nouvelle-Calédonie (CAMIT)*, deux postes à pourvoir. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Moulin.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Louis Mapéri.

M. le président. D'autres candidats ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. On me fait savoir qu'il s'agissait du président du congrès ou son représentant et du président de la commission de l'agriculture et de l'élevage ou son représentant.

M. Guy Moulin me représentera à la commission du marché d'intérêt territorial de Nouvelle-Calédonie et M. Mapéri représentera le président de la commission de l'agriculture et de l'élevage dans l'attente de l'élection du président de ladite commission.

Commission territoriale d'agrément des sociétés coopératives agricoles, unions de coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole, deux postes à pourvoir, y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Moulin.

M. le président. Monsieur Kaloi... Nous venons de désigner nos représentants à la CAMIT. Maintenant nous passons à la dernière colonne, page 14. Vous êtes à la page 14, Monsieur Kaloi ? ... C'est juste après... la ligne d'après... à la page 14. Ah ! Vous ne l'avez pas ? ...

Brouhaha dans l'hémicycle.

M. le président. Ce n'est pas paginé. Excusez-moi. Monsieur Kaloi, c'est toujours dans le secteur rural.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. At-Chee.

M. le président. Deux candidats, deux postes à pourvoir, je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Secteur de l'équipement : A - Equipement : Conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL)*, un poste à pourvoir. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Bastien-Thiry.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Louis Mapéri.

M. le président. Deux candidats, un seul poste à pourvoir. Je mets aux voix la candidature de Mme Bastien-Thiry.

Mme Bastien-Thiry a obtenu 32 voix

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Mapéri.

M. Mapéri a obtenu 18 voix.

M. le président. *Mme Bastien-Thiry représentera le congrès à la SECAL.*

Comité des matières premières et emballages, deux titulaires et deux suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Horent, comme titulaire, Briault, comme suppléant.

M. Aïfa. L'Alliance propose les candidatures de M. Leroux, titulaire, Mme Lagarde, suppléante.

M. le président. D'autres candidatures ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *B - Transports et communications, quatre poste à pourvoir au sein du conseil d'administration du port autonome de Nouvelle-Calédonie, y a-t-il des candidats ?*

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Germain Padome et Richard Kaloi.

M. Aïfa. L'Alliance propose les candidatures de Mme Lagarde, titulaire, M. Aïfa, suppléant.

M. le président. Il n'y a pas de suppléant, monsieur Aïfa...

M. Aïfa. Mme Lagarde.

M. le président. Si, vous avez raison, monsieur Aïfa. Il y a quatre titulaires et quatre suppléants. Vous avez entièrement raison.

Monsieur Kaloi, voulez-vous proposer vos suppléants ? ... Il y avait MM. Padome et Kaloi. Kaloi comme suppléant ou les deux titulaires ? ... Quels sont les suppléants ? ... Vous avez annoncé deux noms, là, ce sont donc les titulaires. C'est bien ça ? ... Il vous faut maintenant désigner vos suppléants.

M. Kaloi. Charles Pidjot et Jean-Pierre Diahaïoue.

M. le président. M. Aïfa a donné les candidats de l'Alliance. D'autres candidatures ? ... Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de :

- Mme Andréa, titulaire, M. Laborde, suppléant.
- M. Pentecost, titulaire, M. Malalua, suppléant.
- M. Prost, titulaire, M. Michel, suppléant.

M. le président. Il y a quatre postes à pourvoir et six candidats : deux candidats du FLNKS, un candidat de l'Alliance et trois candidats du rassemblement. Y a-t-il des désistements ?

M. Kaloi. Nous retirons les candidatures de MM. Richard Kaloi et Jean-Pierre Diahaïoue.

M. le président. Il en reste cinq pour quatre postes à pourvoir. Pas d'autre désistement ? ... Non. Je mets aux voix les candidatures de MM. Padome, titulaire, Charles Pidjot, suppléant.

Les candidats du FLNKS ont obtenu 18 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mme Lagarde, titulaire, M. Aïfa, suppléant.

Les candidats de l'Alliance ont obtenu 3 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mme Andréa, MM. Pentecost et Prost, titulaires, et MM. Laborde, Malalua et Michel, suppléants.

Les candidats du RPCR ont obtenu 28 voix.

M. le président. Représenteront le congrès :

- M. Padome, titulaire, M. Charles Pidjot, suppléant,
- Mme Andréa, titulaire, M. Laborde, suppléant,
- M. Pentecost, titulaire, M. Malalua, suppléant,
- M. Prost, titulaire, M. Michel, suppléant.

Nous passons à la *commission du pilotage*, un représentant du congrès, y a-t-il des candidatures ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Kaloi.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Commission consultative pour l'exploitation économique de l'aérodrome de Magenta*, il faut trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Mapéri et Ouckewen.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Pentecost.

M. le président. Nous avons quatre candidats pour trois postes à pourvoir. Y a-t-il des désistements ? ... Mme Lagarde retire sa candidature. Trois candidats, pour trois postes, je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie*, six titulaires et six suppléants, y a-t-il des candidats ?

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. Guy George.

Mme Lagarde. L'Alliance propose Jean-Pierre Aïfa, titulaire, et comme suppléante, Mme Lagarde,

M. le président. On revient au candidat du Front National. M. Guy George est titulaire et le suppléant ? ... Mme Hénin.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Kaloi et Dounehote, comme titulaires, et MM. Tchoeaoua et Weiry, comme suppléants.

M. Martin. Le RPCR propose comme titulaires MM. Laborde, Briault et Mme Andréa. Comme suppléants...

M. le président. Vous recommencez les noms des titulaires, s'il vous plaît, monsieur Martin ? ... Non. C'est bon. Les suppléants ?

M. Martin. M. Michel, Mme Bastien-Thiry et ...

M. le président. Vous accélérez un peu, monsieur Martin !

M. Martin. ... Mme Devaux.

M. le président. Il y a sept candidats pour six postes à pourvoir.

M. Kaloi. Je retire les candidatures de MM. Dounehote et Weiry.

M. le président. Nous avons six candidats pour six postes à pourvoir, je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Représenteront le congrès au conseil d'administration de l'office des postes :

- Guy George, titulaire, Bianca Hénin, suppléante,
- Jean-Pierre Aïfa, titulaire, Sonia Lagarde, suppléante,
- Richard Kaloi, titulaire, Cézélin Tchoeaoua, suppléant,
- Daniel Laborde, titulaire, Philippe Michel, suppléant,
- Jean-Claude Briault, titulaire, Pascale Bastien-Thiry, suppléante,
- Nicole Andréa, titulaire, Marianne Devaux, suppléante.

Nous passons maintenant au *Secteur administratif et financier* : A - *Administratif*, il nous faut désigner un titulaire pour la *commission territoriale de la sécurité pour les établissements recevant du public*, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Ouckewen.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Commission administrative de l'informatique*, deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Nicole Waïa.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. On va avoir deux femmes pour représenter le congrès. Un exploit !

Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury d'assises*, cinq titulaires, y a-t-il des candidats ?

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. George. Le Front National propose la candidature de M. Herpin.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Moyatea.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Sako et Naouna.

M. le président. Cinq candidats pour cinq postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission spéciale d'expropriation pour cause d'utilité publique*, quatre titulaires, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Padome et At-Chee.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Moyatea.

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. le président. Quatre candidats pour quatre postes à pourvoir, je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'institut territorial de la statistique et des études économiques (ITSEE)*, deux titulaires pour un mandat de trois ans. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Bretegnier.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Paul Neaoutyine.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission d'appel d'offres du Territoire*, cinq titulaires et cinq suppléants, y a-t-il des candidats ?

M. Herpin. Le Front National propose les candidatures de Guy George, titulaire, Bianca Hénin, suppléante.

M. Aïfa. L'Alliance propose les candidatures de Mme Lagarde, titulaire, moi-même, suppléant.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Dounehote et Charles Pidjot.

M. le président. M. Dounehote, comme candidat titulaire, et Charles Pidjot, comme suppléant. Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de Mme Andréa et M. Hamu.

M. le président. Comme titulaires ?

M. Martin. Comme titulaires.

M. le président. Oui... et comme suppléants ?

M. Martin. Comme suppléants, Mme Bastien-Thiry et M. Kasarerhou.

M. Kaloi. Monsieur le président, j'ai proposé deux titulaires...

M. le président. Ah bon !

M. Kaloi. ... et les deux suppléants sont MM. Mapéri et Lepeu.

M. le président. Très bien. Il y a six candidats pour cinq postes à pourvoir.

M. Kaloi. Le FLNKS retire les candidatures de MM. Charles Pidjot et Lepeu.

M. le président. Nous n'avons plus que cinq candidats. Je mets aux voix ces candidatures

Adopté

M. le président. *Commission spéciale d'expropriation pour cause d'utilité publique*, quatre titulaires...

M. Martin. Où c'est ça ?

Brouhaha.

M. le président. Qu'est-ce que je raconte ! Pardon.

Observatoire territorial des marchés publics, un titulaire, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Charles Pidjot.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Commission spéciale de retrait de permis de conduire (code de la route)*, six titulaires, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Mme Nicole Waïa et de M. Sako.

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. George. Le Front National propose la candidature de Mme Hénin.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Pentecost.

M. le président. Il y a cinq candidats pour six postes à pourvoir. Y a-t-il un autre candidat ? ... Monsieur Kaloi ?

M. Kaloi. Il en faut encore un ?

M. le président. Oui, encore un candidat.

M. Kaloi. M. At-Chee.

M. le président. Six candidats, pour six postes à pourvoir. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. Comité d'expertise douanière, un titulaire, y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Charles Pidjot.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Non. Je mets aux voix la candidature de M. Pidjot.

Adopté

M. le président. *B - Financier : comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation (FIP)*.

1. FIP fonctionnement, dans un premier temps, il y a trois titulaires et trois suppléants. Y a-t-il des candidats ?

Mme Lagarde. L'Alliance propose les candidatures de M. Aïfa, en titulaire, moi-même, en suppléante.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Mapéri, titulaire, Tchoeoua, suppléant.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de Mme Bastien-Thiry, titulaire, M. Briault, suppléant ; M. Michel, titulaire, Mme Devaux, suppléante ; M. Martin, titulaire, M. Bretegnier, suppléant.

M. le président. Il y a cinq candidats pour trois postes à pourvoir. Je consulte le congrès.

M. Kaloi. Le FIP équipement aussi ?

M. le président. Non. Uniquement le FIP fonctionnement pour le moment. Pas de désistement ?

Mme Lagarde. Nous retirons nos candidatures.

M. le président. Il ne reste plus que quatre candidats pour trois postes à pourvoir. Y a-t-il d'autre désistement ? ... Non.

Je mets aux voix les candidatures de MM. Mapéri, titulaire, et Tchoeaoua, suppléant.

Les candidats du FLNKS ont obtenu 18 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mme Bastien-Thiry, MM. Michel et Martin, comme titulaires, M. Briault, Mme Devaux et M. Bretegnier, comme suppléants.

Les candidats du RPCR ont obtenu 32 voix.

M. le président. *Mme Bastien-Thiry, titulaire, M. Briault, suppléant ; M. Michel, titulaire, Mme Devaux, suppléante ; M. Martin, titulaire, M. Bretegnier, suppléant, représenteront le congrès au fonds intercommunal de péréquation (fonctionnement).*

Pour le FIP équipement, il faut également trois titulaires et trois suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Les mêmes.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Tchoeaoua et Mapéri.

M. le président. Pas de désistement ? ... Non. Je mets aux voix les candidatures de MM. Tchoeaoua et Mapéri.

Les candidats du FLNKS ont obtenu 18 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures du rassemblement.

Les candidats du RPCR ont obtenu 32 voix.

M. le président. *Mme Bastien-Thiry, titulaire, M. Briault, suppléant ; M. Michel, titulaire, Mme Devaux, suppléante ; M. Martin, titulaire, M. Bretegnier, suppléant, représenteront le congrès au fonds intercommunal de péréquation (équipement).*

Conseil d'administration de la banque calédonienne d'investissement (BCI), il faut quatre titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. George.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Briault, Laborde et Martin.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. Herpin. Je retire la candidature de M. George... je me suis trompé de ligne !

M. le président. Ah, bon ! Il n'y a pas que moi qui fais des erreurs !

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Kaloi.

M. le président. Nous avons cinq candidats pour quatre postes à pourvoir. Y a-t-il un désistement ? ...

Mme Lagarde. On se désiste.

M. le président. M. Leroux retire sa candidature. Il n'y a plus que quatre candidats pour quatre postes.

Je mets aux voix les candidatures de MM. Briault, Laborde, Martin, Kaloi.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), quatre titulaires. Y a-t-il des candidats ?*

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. George.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de Mme Devaux et M. Laborde.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. le président. Il y a cinq candidats pour quatre postes à pourvoir. Y a-t-il un désistement ? ... Non.

Je mets aux voix la candidature de M. George.

Le candidat du Front National a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mme Devaux et M. Laborde.

Les candidats du RPCR a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Sako.

Le candidat du FLNKS a obtenu 19 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Leroux.

Mme Lagarde. C'est inutile d'insister, monsieur le président.

M. le président. Il retire sa candidature ?

Mme Lagarde. Oui.

M. le président. M. Leroux retire sa candidature.

M. George, Mme Devaux, MM. Laborde et Sako seront donc les représentants du congrès au conseil d'administration de la SIC.

Commission de gestion de la caisse de stabilisation des recettes fiscales provenant des activités de la métallurgie des minerais du nickel en Nouvelle-Calédonie, trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de MM. Laborde et Bouanaoue.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Naouna.

M. le président. Trois candidatures pour trois postes à pouvoir. Je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Commission chargée d'émettre un avis sur les sièges affectés aux entreprises présentant une importance économique particulière au sein de la chambre de commerce, deux titulaires il nous faut. Y a-t-il des candidats ?*

M. Aïfa. L'Alliance propose la candidature de Mme Lagarde.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Naouna.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix les candidatures de Mme Lagarde et M. Naouna.

Adopté

M. le président. *Commission spécialisée BCI en matière de prêts à l'habitat tribal, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?*

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Kaloi.

M. le président. Il y a deux candidats pour un seul poste à pouvoir.

Je mets aux voix la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

Le candidat du RPCR/FCCI a obtenu 28 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Kaloi.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Jean-Marc Pidjo nous représentera dans cette commission.*

Au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'Outre-mer (IEOM), il faut un titulaire et un suppléant, élus pour quatre ans. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de M. Pierre Frogier, comme titulaire, M. Pierre Bretegnier, comme suppléant.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Paul Neaoutyine.

M. le président. Et comme suppléant ?

M. Kaloi. Ah, il faut un suppléant ? ... Monsieur Kaloi.

M. le président. Deux candidatures pour un seul poste à pouvoir... Le secrétaire général du congrès me fait savoir qu'en application de l'article 93 de la loi organique, le congrès ne doit désigner qu'un seul représentant.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Pierre Frogier.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Paul Neaoutyine.

M. le président. Deux candidatures pour un seul poste à pouvoir. Je mets aux voix la candidature de M. Frogier.

Le candidat du RPCR a obtenu 28 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Neaoutyine.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Frogier représentera le congrès à l'institut d'émission d'Outre-mer.*

Au conseil d'administration de l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) : c'est le président du congrès.

Au comité consultatif du crédit, il nous faut désigner un titulaire.

M. Martin. Pour le RPCR, M. Bretegnier.

Brouhaha.

M. le président. On m'indique que l'on n'a plus besoin de désigner de représentant au comité consultatif du crédit.

On passe au Secteur social : conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT), il faut quatre titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de M. Laborde, Mme Devaux et M. Jean-Marc Pidjo.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de Jean-Pierre Aïfa.

M. le président. Il y a cinq candidats pour quatre postes à pouvoir. Y a-t-il un désistement ? ...

M. Kaloi. On retire la candidature de M. Sako.

M. le président. Il n'y a plus que quatre candidats, pour quatre postes à pourvoir. Je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du fonds social de l'habitat (FSH)*, il faut un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. Martin. Le rassemblement propose la candidature de M. Martin.

M. le président. Il y a deux candidats pour un poste. Pas de désistement ? Je mets aux voix la candidature de M. Sako.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. Je mets aux voix celle de M. Martin.

Le candidat du rassemblement a obtenu 28 voix.

M. le président. *M. Martin nous représentera au conseil d'administration du FSH.*

Commission de contrôle des opérations comptables de la mutuelle des fonctionnaires, il faut un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Devaux.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Padome.

M. le président. Il y a deux candidats pour un poste. Je mets aux voix la candidature de Mme Devaux.

La candidate du RPCR a obtenu 28 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Padome.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *Mme Devaux représentera le congrès à cette commission de contrôle.*

Au conseil d'administration de l'office de retraite des agents fonctionnaires (OTRAF), il faut trois élus, dont un maire qui doit être désigné par le congrès. Y a-t-il des candidatures ?

Mme Lagarde. L'Alliance propose les candidatures de Jean-Pierre Aifa, comme titulaire, et moi-même, en suppléante.

M. le président. Ah, il faut également des suppléants. Oui, vous avez raison.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Germain Padome, titulaire, Charles Pidjot, suppléant.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose les candidatures de Mmes Devaux, titulaire, Thémereau, suppléante, MM. Bouanaoué, titulaire, Hamu, suppléant.

M. le président. Nous avons quatre candidats pour trois postes à pourvoir. Y a-t-il un désistement ? ...

M. Kaloi. On retire les candidatures de MM. Padome et Charles Pidjot.

M. le président. Trois candidatures pour trois postes à pourvoir. Je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Commission d'étude et de répartition d'aide aux sinistrés des calamités publiques*, il faut trois titulaires et trois suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Dounehote, titulaire, Charles Pidjot, suppléant.

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Moulin, titulaire, Lecaille, suppléant.

M. le président. D'autres candidatures ? ... Cela pose un problème parce qu'il y a trois postes à pourvoir... On n'a que deux candidats titulaires pour le moment et deux suppléants... Il n'y a que deux candidats pour le moment... Il y a trois postes à pourvoir... Il n'y a plus de candidat ?

M. Kaloi. Je rajoute M. Padome.

M. le président. M. Padome, comme titulaire, et comme suppléant ?

M. Kaloi. M. Pidjot, comme suppléant.

M. le président. M. Pidjot est déjà suppléant.

M. Kaloi. M. Kaloi, comme suppléant.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'office des anciens combattants et victimes de la guerre*, il faut deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Lecaille et Martin.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission permanente de l'office des anciens combattants et victimes de la guerre*, il faut un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Lecaille.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Commission des allocations aux familles dont les soutiens sont sous les drapeaux*, il faut un titulaire et un suppléant. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Malalua, titulaire, Briault, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission chargée de statuer sur les demandes de dispense des obligations du service national actif des soutiens de famille*, un titulaire, un suppléant. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Kaloi, titulaire, Ouckewen, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président.- *Conseil de perfectionnement du service militaire adapté (SMA)*, deux titulaires, deux suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Lecaille, titulaire, Debien, suppléant.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Lepeu, titulaire, Charles Pidjot, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil de famille des pupilles du Territoire*, trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. George. Le Front National propose la candidature de M. Herpin.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Malalua.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Mme Nicole Waïa.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Commission de surveillance du centre pénitentiaire de Nouméa*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Non. Je la mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Comité paritaire d'action sociale de la caisse de retraite pour la France et l'étranger (CRE)*, deux représentants, dont un maire nécessairement désigné par le congrès. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Thémereau.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Padome.

M. le président. Ah, ça pose un problème parce qu'il faut un maire parmi les deux.

M. Kaloi. M. Mapéri à la place de M. Padome.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures

Adopté

M. le président. *Comité paritaire d'action sociale de l'IRCAFEX*, deux représentants, dont un maire également. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Thémereau.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Mapéri.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Secteur de la santé : Conseil d'administration du centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT)*, trois représentants dont deux élus, membres du congrès donc et un qui peut ne pas être un élu. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de M. Horent ainsi que M. Henri Leleu.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix les candidatures de M. Henri Leleu qui n'est pas un élu et de MM. Horent et Sako.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS)*, le président du congrès ou son représentant et deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Horent.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Comité de pilotage pour la lutte contre le sida (COPIL)*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Comité territorial de l'organisation sanitaire et sociale (CTOSS)*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du comité de prévention de Nouvelle-Calédonie : le président du congrès ou son représentant.*

Secteur de l'enseignement maintenant : comité consultatif de l'enseignement, deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Charles Washetine et Bernard Lepeu.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Simone Mignard et M. Horent, comme suppléant.

M. le président. Non, il n'y a pas de suppléant.

M. Martin. Ah bon !

M. le président. Il y a trois candidatures pour deux postes à pourvoir.

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Lepeu.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de Mme Mignard et de M. Washetine.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée La Pérouse*, il faut un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée Jules Garnier*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Toujours M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Ouckewen.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée commercial et hôtelier Auguste Escoffier*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. George.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. At-Chee.

M. le président. Il y a deux candidats pour un poste. Je mets aux voix la candidature de M. George.

Le candidat du Front National a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. At-Chee.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. George est désigné par le congrès pour le représenter au conseil d'administration du lycée hôtelier.*

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée professionnel Sud*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. At-Chee.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée d'enseignement général de Poindimié*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Bernard Lepeu.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée professionnel de Touho*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Bernard Lepeu.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée professionnel de Lifou*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Charles Washetine.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée professionnel industriel Petro Attiti*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Gérard At-Chee.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du lycée agricole de Nouvelle-Calédonie*, un titulaire, un suppléant. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Poadja, titulaire, Debien, suppléant.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'université française du Pacifique*, qui d'ailleurs va changer de nom, n'est-ce pas monsieur le président du gouvernement ? ... Deux titulaires il nous faut. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

Mme Lagarde. L'Alliance propose la candidature de M. Leroux.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Charles Washetine.

M. le président. Il y a trois candidats pour deux postes à pourvoir. Je mets aux voix la candidature de Mme Joannot.

La candidate du RPCR a obtenu 32 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Leroux...

Mme Lagarde. On retire M....

M. le président. ... Vous retirez votre candidature. Bien. Nous représenteront au conseil d'administration de l'UFP, Mme Joannot et M. Washetine.

Conseil d'administration de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), deux titulaires également. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Washetine.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'antenne de l'institut universitaire de formation des maîtres*, deux titulaires également. On reconduit les mêmes ?

M. Kaloi. M. Washetine.

M. Martin. Mme Joannot.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du centre de documentation pédagogique (CDP)*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Devaux.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Washetine.

M. le président. Deux candidats pour un poste. Pas de désistement ?

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Washetine.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de Mme Devaux.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC)*, il faut deux titulaires et deux suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de MM. Lepeu, titulaire, Ouckewen, suppléant.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

M. le président. M. Jean-Marc Pidjo, titulaire, et comme suppléant ? ... M. Hamu. Très bien. Deux candidats pour deux postes. Je les mets aux voix.

Adopté

M. le président. *Assemblée générale du comité calédonien de l'enseignement catholique*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Mignard.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Sako.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Pas de désistement ? Il y a deux candidats pour un poste.

M. Sako. Je retire ma candidature.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de Mme Mignard.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'institut territorial de formation des maîtres (ITFM)*, deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Mignard.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Lepeu.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'orientation de l'institut territorial de formation des maîtres*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Lepeu.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Mignard.

M. le président. On reconduit les mêmes.

Brouhaha.

M. le président. Il faut un titulaire, excusez-moi. Pas de désistement ?

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Lepeu.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de Mme Mignard.

Adopté

M. le président. On passe au *Secteur de la fonction publique, du travail et de la formation professionnelle - A - Fonction publique : commission des bourses avec affectation spéciale*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Mignard.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'institut de formation du personnel administratif de Nouvelle-Calédonie (IFPA)*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Ouckewen.

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

M. le président. Je vais mettre aux voix les deux candidatures... Oui, monsieur Kaloi ?

M. Kaloi. Je retire la candidature de M. Ouckewen.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

Adopté

M. le président. *Conseil d'orientation de l'institut de formation des personnels administratifs*, un titulaire il nous faut. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR/FCCI propose la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Ouckewen.

M. le président. Pas de désistement ? ... Je mets aux voix la candidature de M. Jean-Marc Pidjo.

Le candidat RPCR/FCCI a obtenu 28 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Ouckewen.

Le candidat FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Jean-Marc Pidjo nous représentera au conseil d'orientation de l'IFPA.*

Adopté

M. le président. *B - Travail et formation professionnelle : conseil d'administration de l'Agence Pour l'Emploi (APE)*, deux titulaires pour un mandat de trois ans. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Gérard At-Chee.

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Andréa.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Comité territorial de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi*, deux titulaires et deux suppléants. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de Mme Andréa.

M. le président. Mme Andréa, titulaire, et comme suppléant ?

M. Martin. Mme Bastien-Thiry, suppléante.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Gérard At-Chee, titulaire, Nicole Waïa, suppléante.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA)*, deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Andréa...

M. le président. ... Et comme suppléante, Mme Bastien-Thiry ?

Brouhaha.

M. le président. Il n'y a que deux titulaires. Donc, Mme Andréa... Monsieur Kaloi vous proposez ?

M. Kaloi. Gérard At-Chee.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'école des métiers de la mer*, il faut trois titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de Mme Joannot.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Bernard Lepeu.

M. le président. D'autres candidatures ? Il en faut trois.

M. Martin. M. Bouanaoué.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures

Adopté

M. le président. *Commission de l'opération "400 cadres"*, il faut un titulaire représentant le congrès. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Poadja.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Charles Washetine.

M. le président. Pas d'autre candidature ? ... Il y a deux candidats pour un poste. Pas de désistement ?

Je mets aux voix la candidature de M. Poadja.

Le candidat du RPCR a obtenu 29 voix.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Washetine.

Le candidat du FLNKS a obtenu 18 voix.

M. le président. *M. Poadja nous représentera à cette commission.*

Adopté

M. le président. *Secteur de la qualité de la vie et de la culture : conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim*, il faut cinq titulaires dont trois au moins au sein du congrès. Y a-t-il des candidatures ?

M. Martin. Le RPCR propose les candidatures de MM. Michel, titulaire, Horent, suppléant, au titre des élus.

Je vous propose ensuite les candidatures de Mme Catherine Ledru, titulaire, M. Henri Leleu, suppléant ; M. Frédéric Angleviel, titulaire, et Mme Juliette Maes, suppléante, pour les non élus.

M. Aïfa. Mme Lagarde, titulaire, et moi-même, suppléant.

M. Kaloi. Le FLNKS propose les candidatures de Nicole Waïa, comme titulaire, M. Ouckewen, comme suppléant.

M. le président. Je mets aux voix les candidatures de :

- MM. Philippe Michel, titulaire, Philippe Horent, suppléant, qui sont des candidats élus ;

- Mme Lagarde, titulaire, M. Aïfa, suppléant, candidats élus également ;

- Mme Waïa, titulaire, M. Ouckewen, suppléant, candidats élus également ;

- Mme Catherine Ledru, titulaire, M. Henri Leleu, suppléant, comme représentants désignés par le congrès, mais non élus ;

- M. Frédéric Angleviel, titulaire, Mme Juliette Maes, suppléante, également représentants désignés par le congrès non élus.

Adopté

M. le président. *Association déportation à la Nouvelle-Calédonie*, deux titulaires représentants le congrès. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Mme Nicole Waïa.

M. le président. Mme Nicole Waïa déportée en Nouvelle-Calédonie !

Rires dans l'hémicycle.

M. le président. D'autres candidatures ?

M. Herpin. Le Front National propose la candidature de M. George.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'école territoriale de musique*, deux titulaires. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Briault.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Mme Nicole Waïa.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de l'école des arts*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de M. Washetine.

M. le président. Pas d'autre candidat ? ... Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. *Conseil d'administration de Kowe Kara*, un titulaire. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. Le RPCR propose la candidature de M. Moyatea.

M. Kaloi. Le FLNKS propose la candidature de Mme Nicole Waïa.

M. le président. Il y a deux candidats pour un seul poste à pourvoir.

Mme Waïa. Je retire ma candidature.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de M. Moyatea.

Adopté

M. le président. Et nous en avons fini. Monsieur Martin, vous demandez la parole ?

M. Martin. Oui, je voudrais vous faire une proposition, excusez-moi, au "secteur social : commission de contrôle des opérations comptables de la mutuelle des fonctionnaires", c'était Mme Devaux, je vous propose de la remplacer par Mme Joannot... Devaux, Joannot, ça sonne un peu la même chose... Je crois que vous avez mal compris, vous avez mis Mme Devaux, mais c'est Mme Joannot.

Rires dans les rangs du RPCR.

M. le président. Commission de contrôle des opérations comptables de la mutuelle des fonctionnaires, c'est Mme Joannot, à la place de Mme Devaux... D'accord. Et j'avais bien compris que c'était Mme Devaux.

Rires dans l'hémicycle.

M. le président. Je mets aux voix la candidature de Mme Joannot.

Adopté

M. le président. Y a-t-il d'autres intervenants ? ... Non.

L'ordre du jour appelait tout simplement la constitution de nos commissions et la désignation de nos représentants dans les différents comités, commissions, conseils d'administration extérieurs au congrès. Nous venons de terminer.

Je vous rappelle que lundi 7 juin 1999, à 15 heures, mais vous recevrez une lettre de convocation, les membres de la commission des finances et du budget devront se réunir afin d'élire, dans un premier temps, leur président, vice-président et rapporteur et également d'examiner deux textes qui nous seront transmis par le gouvernement qui devra siéger, cet après-midi afin de les examiner et que nous examinerons, par la suite, le vendredi 11 juin 1999.

La liste de l'ensemble des représentants que nous venons de désigner vous sera communiquée sous une autre forme, dans les meilleurs délais.

Le secrétaire général du congrès me transmet une lettre signée de M. le secrétaire général, représentant le haut-commissaire, qui nous informe que nous devons désigner également un représentant du congrès au sein de la commission de recensement général des votes pour l'élection des représentants au parlement européen. C'est un représentant que nous devons désigner dans l'immédiat, la commission en question devant se réunir le 14 juin. Y a-t-il des candidats ?

M. Martin. M. Michel.

Rires dans les rangs du RPCR.

M. le président. M. Philippe Michel est proposé pour représenter le congrès à cette commission. Je mets aux voix cette candidature.

Adopté

M. le président. Y a-t-il d'autres intervenants ? ...
Madame Lagarde, vous avez la parole.

Mme Lagarde. Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu plus d'informations concernant les présidences de commissions d'abord, puisqu'on avait pour habitude de le faire dans la foulée ? Je vois qu'aujourd'hui, ça ne va pas se faire.

Deuxième question : qu'est-ce qu'il en est de la commission permanente ?

Et troisième question : va-t-il y avoir une commission spéciale chargée de revoir le règlement intérieur du congrès ?

Si vous pouviez répondre rapidement à ces trois questions, ça serait bien, monsieur le président.

M. le président. Concernant votre première question, la seule commission qui va se réunir dans l'immédiat c'est bien entendu la commission des finances et du budget, qui se réunira lundi 7 juin après-midi. Les autres commissions se réuniront au fur et à mesure que nous serons saisis d'un certain nombre de textes par le gouvernement. Il n'y a donc pas urgence.

La question concernant la commission permanente : il est dit clairement dans les statuts que la commission permanente ne siège que pendant les périodes hors sessions du congrès. Nous avons une session administrative, que nous ouvrons aujourd'hui et qu'on devra clôturer, au plus tard, le 3 août. Après cette période, la commission permanente siègera. Il n'y a donc pas urgence aujourd'hui à la constituer. On a deux mois, pour réfléchir et la former.

Enfin, la troisième question que vous posiez concernant la commission spéciale qui va travailler sur le règlement intérieur, je vous informe que nous sommes en train de travailler, effectivement, sur un projet, parce qu'il faut quand même qu'il y ait un projet sur lequel la commission, le comité ou le groupe de travail devra réfléchir et proposer un certain nombre de choses au congrès. Nous sommes en train de préparer un petit document qui sera disponible, je l'espère bien, dans le courant de la semaine prochaine et, immédiatement après, la commission spéciale, s'il en fallait une, se réunira aux fins de travailler sur le règlement intérieur et de le proposer au congrès, qui en délibérera.

M. Bretegnier. La commission de la réglementation générale peut se saisir de cette question.

M. le président. Par exemple. Quelqu'un d'autre demande la parole ? ... Non.

Il ne me reste plus qu'à remercier, monsieur le président du gouvernement, les membres du gouvernement qui ont bien voulu participer, avec nous, à cette matinée de travail ; remercier bien entendu vos collaborateurs, monsieur le président, qui sont ici présents ; remercier l'ensemble du public et la presse.

Chers collègues, la séance est levée.

La séance est levée à 11 heures 20.

Le président,
SIMON LOUECKHOTE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA DEUXIÈME SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 1999 (MATIN)

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le vendredi onze juin, à neuf heures vingt minutes, le congrès s'est réuni dans la salle des délibérations, 1, boulevard Vauban, sous la présidence de M. Simon Loueckhote, président.

M. le président. Chers collègues, je vous salue. Monsieur le président du gouvernement, mesdames et messieurs les membres du gouvernement, messieurs les secrétaires généraux du gouvernement, le congrès vous salue. Le congrès salue également la presse et le public.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, je demande à monsieur le secrétaire général du congrès de faire l'appel des élus présents ou représentés :

Présents : M. Aïfa, Mmes Andréa, Bastien-Thiry, MM. Bretegnier, Briault, Mmes Chaverot, Devaux, MM. George, Hamu, Herpin, Horent, Mme Joannot, MM. Kaloï, Kasarérhou, Laborde, Mme Lagarde, MM. Lepeu, Loueckhote, Martin, Michel, Mme Mignard, MM. Moulin, Naisseline, Naouna, Padome, Pentecost, Jean-Marc Pidjo, Prost, Tchoéaoua, Weiri.

Absents : MM. At-chee, Bouanaoué (donne procuration à M. Hamu), Debien, Diahaïoué (donne procuration à M. Naouna), Dounehote (donne procuration à M. Tchoeoaoua), Frogier (donne procuration à Mme Bastien-Thiry), Gowecee, Mme Hénin (donne procuration à M. George), M. Lafleur (donne procuration à M. Bretegnier), Lecaille (donne procuration à M. Martin), Leroux (donne procuration à Mme Lagarde), Malalua (donne procuration à M. Moulin), Mapéri (donne procuration à M. Kaloï), Mariotti (donne procuration à M. Herpin), Moyatéa, Néaoutyine (donne procuration à M. Padome), Ouckewen, Charles Pidjot, Poadja (donne procuration à M. Horent), Sako (donne procuration à M. Lepeu), Mmes Thémereau (donne procuration à M. Loueckhote), Waïa, MM. Washetine, Xowie.

M. le président. Le quorum est atteint, le congrès peut valablement siéger. L'ordre du jour appelle l'examen d'un projet de délibération relatif à la décision modificative n° 1 du budget de la Nouvelle-Calédonie, exercice 1999.

Monsieur le président du gouvernement, vous avez la parole.

M. Lèques. Monsieur le président, je vous remercie. Le gouvernement a demandé au congrès de bien vouloir examiner, ce matin, un certain nombre de rapports qui sont :

- le rapport n° 02 du 4 juin 1999 relatif au régime indemnitaire des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

- puis le rapport n° 03 du 4 juin 1999 qui est une décision modificative n° 1 du budget 1999 de la Nouvelle-Calédonie.

Ces deux rapports ont été examinés par votre commission des finances et du budget, qui s'est réunie lundi dernier, le 7 juin 1999.

Alors, pourquoi la présentation de ces deux rapports et une demande de discussion rapide ?

D'abord, parce qu'il faut faire fonctionner les institutions : le congrès, le gouvernement et cela nécessite une décision modificative du budget pour un redéploiement des crédits. Des crédits, non utilisés au budget 1999 de la Nouvelle-Calédonie, sont redéployés au niveau des institutions, que ce soit le congrès ou le gouvernement.

Deuxièmement, il y a également à fixer, puisque la loi organique le prévoit ainsi, l'indemnité des membres du gouvernement et la proposition vous est faite de fixer cette indemnité, conformément à la loi organique, au taux que nous vous proposons.

Deuxième série de rapports, dont nous vous demandons également une discussion urgente, c'est :

- le rapport n° 04 du 7 juin 1999 portant création du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, (en réalité, le titre exact de la délibération est portant création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)

- et le rapport n° 05 qui prévoit la création du secrétariat général du gouvernement.

Ces rapports ont été examinés, mercredi dernier, par votre commission de l'organisation administrative et de la fonction publique.

Ce que je vous propose, monsieur le président, c'est qu'il soit donné lecture des rapport des commission et qu'à partir de ces rapports, nous puissions donner les explications que les membres de votre assemblée pourraient être amenés à nous demander.

M. le président. Je donne la parole au président de la commission pour lecture du rapport et, éventuellement, commentaire du rapport relatant les travaux de la commission des finances...

M. Briault. ... Qui va immédiatement la céder au rapporteur de la commission qui va se faire un plaisir de donner lecture du rapport.

Mme Bastien-Thiry donne lecture du rapport de la commission.

Rapport n° 002 du 04.06.1999 :

Régime indemnitaire des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

- Lecture est donnée du rapport n° 01 du 07.06.1999 de la commission des finances et du budget :

La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie dispose en son article 125 que "les membres du gouvernement perçoivent mensuellement une indemnité dont le montant est fixé par le congrès dans la limite maximale de 130 % du traitement de chef d'administration principal de première classe prévu dans la grille locale applicable aux fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie en poste à Nouméa".

En application de cette disposition, il est donc proposé de fixer le montant de cette indemnité à 120 % du traitement mensuel brut de chef d'administration principal de première classe deuxième échelon (INA 578 - IB 841) fixé par l'arrêté modifié n° 66-587/CG du 22 décembre 1966 portant statut particulier du cadre territorial d'administration générale et affecté d'un coefficient de majoration de 1,73.

Dans la discussion générale, M. George s'est étonné que le régime de couverture sociale des membres du gouvernement ne figure pas dans ce rapport.

M. Deladrière a répondu que, compte tenu de l'urgence, le gouvernement a préféré dans un premier temps prévoir le montant des indemnités et, dans un second temps, fixer le régime de protection sociale. Ce dernier point sera donc étudié ultérieurement en commission.

M. le président. Y a-t-il des intervenants dans la discussion générale ? ... Non. Madame le rapporteur, vous pouvez continuer la lecture du rapport.

Délibération n° 003 portant fixation du montant de l'indemnité des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 001 du 21 mai 1999 relative à la composition et à la formation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; (erratum)

Vu l'arrêté n° 66-587/CG du 22 décembre 1966 portant statut particulier du cadre territorial d'administration générale ;

Vu l'arrêté modifié n° 68-038/CG du 29 janvier 1968 fixant le régime de rémunération applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

Entendu le rapport du gouvernement ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Les membres du gouvernement perçoivent mensuellement à compter de leur prise de fonction une indemnité dont le montant est égal à 120 % du traitement mensuel brut de chef d'administration principal de première classe, deuxième échelon (INA 578 - IB 841) affecté d'un coefficient de majoration de 1,73.

Observation de la commission :

Le président du gouvernement a tenu à apporter une précision : l'INA 578 correspond à l'INM 686 (indice net majoré).

Avis favorable

M. le président. Madame Sonia Lagarde, vous avez la parole.

Mme Lagarde. Monsieur le président, merci. Cette délibération qui fixe une augmentation de l'indemnité des membres du gouvernement est-elle bien sérieuse, monsieur le président ?

En effet, est-il bien sérieux de s'auto-augmenter de la sorte, je dirai, alors que, dehors, des personnes sont dans le besoin, vivant dans la précarité, et beaucoup sont au chômage et en particulier les jeunes ? Cela va coûter cher et nous estimons que les élus, qu'ils siègent dans cette assemblée ou au gouvernement, sont suffisamment payés !

Faut-il rappeler publiquement, ici, que le salaire d'un élu est de 577.000 francs brut et que celui d'un membre du gouvernement, si cette délibération est adoptée, sera d'environ 715.000 francs ? Cette augmentation a quelque chose de provocant, monsieur le président.

Peut-être que les élus que nous sommes ferions mieux d'essayer de trouver des mesures sociales, plutôt que de dépenser à tort et à travers car, à ce rythme, il faudra très rapidement trouver des moyens supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, vous avez la parole.

M. Lèques. Monsieur le président, cela me rappelle étrangement la dernière intervention de Mme Lagarde dans le précédent congrès sur une affaire dont elle s'était emparée où elle avait mis en cause le maire de la ville de Nouméa et son premier adjoint. Vous avez vu la suite de tout cela, madame.

C'est le même genre d'intervention démagogique, j'ai le regret de le dire en tant que président du gouvernement et lors d'une première intervention.

Lors de ma dernière intervention, quand j'étais de l'autre côté de l'hémicycle, je me suis adressé à vous en disant que j'avais rarement entendu de tels propos tenus dans ce congrès et je le maintiens aujourd'hui.

J'en reviens maintenant à notre texte. Il ne s'agit pas d'une augmentation, contrairement à ce que vous dites. La loi fixe le montant de l'indemnité. On aurait pu aller à 130 %, nous allons à 120 %, madame. Vous, vous serez dans le même cas au niveau des assemblées de province. Ce n'est pas le gouvernement qui a fixé le taux, c'est la loi qui le prévoit, ce n'est pas de la démagogie et la somme totale ne sera pas celle que vous dites. Elle sera bien en-dessous. Voilà ce que je voulais dire à l'assemblée.

Mme Chaverot. Je propose à Mme Lagarde, pour tenir compte de ses préoccupations sociales, d'abandonner son indemnité d'élue, d'autant plus qu'elle la cumule avec une autre activité, pour le bien-être de la population justement...

Brouhaha dans l'hémicycle.

M. le président. Monsieur Aïfa...

Mme Lagarde. ... Oh, je ne vous ai rien demandé, madame Chaverot... et vous, vous ne cumulez pas ?

M. Aïfa. Monsieur le président, il n'est pas question de cumul ou pas de cumul. Je crois qu'il était question, dans l'intervention qui a été faite par Mme Lagarde, d'attirer l'attention qu'effectivement la loi prévoit que l'indemnité des élus du gouvernement prend, comme référence, la catégorie A, deuxième classe et qu'elle peut être majorée jusqu'à 130 %.

Ce que nous faisons dans notre intervention, c'est de dire qu'il n'y a pas de différence entre un élu du gouvernement et un élu du congrès...

Rires dans les rangs du RPCR.

M. Aïfa. ... que déjà, en première approche, il aurait été beaucoup plus important de laisser l'indemnité d'élu du gouvernement au même niveau que celle du congrès et puis, dans le temps, on le verra. Il y a précipitation à mettre en place l'organisation du gouvernement, on pourrait très bien revoir au budget supplémentaire tout ce fonctionnement de l'institution gouvernementale !

Ce n'est pas de la démagogie de notre part, c'est simplement...

Brouhaha dans les rangs du RPCR.

M. Aïfa. ... s'il vous plaît... que nous estimons le niveau des indemnités des élus confortable.

Mme Lagarde. Tout à fait.

M. Briault. Monsieur le président, la commission a pris ce rapport qui vise à l'installation du gouvernement, conformément à ce qui est prévu par la loi, en tenant compte du fait que la campagne électorale est terminée et donc qu'il faut mettre en place les institutions.

Dans toutes les collectivités où une telle institution est mise en place, eh bien, il y a les mêmes dispositions. Elles sont valables pour la République, pour le gouvernement de la Polynésie française. Elles sont valables pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et notre collègue Jean-Pierre Aïfa le sait puisque, depuis qu'il siège, depuis 1967, il a eu l'occasion, à maintes reprises, de voir l'installation de conseils de gouvernement et parfois de gouvernements avec chaque fois, évidemment, la même distinction en ce qui concerne les indemnités qui sont servies aux élus de ces institutions et qui ne sont pas exorbitantes puisque le président le rappelait, tout à l'heure, elles sont en-deçà du montant total autorisé par la loi.

Il s'agit donc de quelque chose de tout à fait normal et de tout à fait conforme à ce qui concerne la vie institutionnelle du Territoire. Je pense qu'il serait temps de passer tout simplement au vote.

M. Bretegnier. Monsieur le président, il est naturel, dans toutes les institutions, que les membres de l'exécutif perçoivent une indemnité supplémentaire par rapport aux membres du pouvoir délibérant et M. Aïfa le sait bien puisque, en sa qualité de maire, il touche une indemnité spéciale. Je ne crois pas qu'il ait jamais contesté cette indemnité !

D'autre part, la hauteur des indemnités prévues pour les ministres fait qu'ils vont percevoir une rémunération qui, finalement, sera inférieure à la rémunération d'un chef de service de l'administration de la Nouvelle-Calédonie. Donc, ça me paraît une somme tout à fait normale et admissible.

M. le président. On clôt le débat. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Adopté

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Observation de la commission :

Il convient de modifier comme suit la rédaction de cet article afin de respecter les dispositions de l'article 134 de la loi organique.

*L'article 2 est ainsi réécrit : "La présente délibération sera transmise au délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie."*

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 2 modifié et l'ensemble de la délibération.

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

Adopté

Rapport n° 003 du 04.06.1999 :

Décision modificative n° 1 du budget 1999 de la Nouvelle-Calédonie.

- Lecture est donnée du rapport n° 01 du 07.06.1999 de la commission des finances et du budget :

Les dispositions financières de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 imposent la mise en oeuvre urgente de plusieurs mesures comptables et budgétaires pour permettre le fonctionnement immédiat des nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie dans ce cadre législatif.

Il s'agit notamment :

- d'individualiser les dépenses du congrès dans le budget de la collectivité en créant des subdivisions spécifiques puisque désormais le président du congrès est l'ordonnateur des dépenses de cette assemblée (article 70 de la loi). Cette nouvelle charge nécessite également un renforcement des personnels administratifs du secrétariat général du congrès ;

- d'ouvrir les crédits nécessaires à l'indemnisation des membres du gouvernement ;

- de procéder aux créations de postes budgétaires du secrétaire général du gouvernement, du secrétaire général adjoint, des collaborateurs des membres du gouvernement ainsi que de ceux nécessaires au fonctionnement de son service intérieur ;

- de renforcer les services du secrétariat général en créant deux postes de catégorie A : le premier au service d'études, de législation et du contentieux qui verra ses missions renforcées par la procédure de préparation des lois du pays, le second pour permettre le recrutement d'un chargé de mission auprès du secrétaire général ;

- de dégager les crédits nécessaires à l'indemnisation des collaborateurs des groupes politiques du congrès dont les contrats ne seraient pas reconduits dans la nouvelle mandature.

Toutefois, les contraintes qui pèsent sur le budget de la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas de satisfaire entièrement l'ensemble de ces mesures qui ne pourront l'être que dans le cadre du budget supplémentaire.

Pour faire face aux besoins les plus urgents, il est proposé une décision modificative du budget qui permettra de procéder par virements de crédits en redéployant les crédits (89 millions) du programme 98 : "réalisation d'une cafétéria, d'un parking et d'une passerelle au congrès" pour financer les premières acquisitions de matériels informatiques, mobiliers et véhicules du gouvernement ainsi que les travaux d'aménagement de ses locaux.

En l'attente également de l'adoption du budget supplémentaire, le financement des dépenses de personnel pour deux mois sera temporairement assuré par un prélèvement sur la masse des crédits votés au budget primitif pour assurer la rémunération du personnel permanent qui devra être réabondée au budget supplémentaire.

Pour ce qui concerne les collaborateurs des élus du congrès ou des membres du gouvernement, l'application de la loi organique et notamment les dispositions de son article 79 mais aussi la nécessité de maîtriser les dépenses de la collectivité conduisent à proposer les mesures suivantes :

- redéploiement des 102 postes budgétaires existants dont ceux du comité consultatif pour assurer la rémunération des collaborateurs du président du congrès et des commissions, du personnel des groupes politiques, des collaborateurs des membres du gouvernement et une partie du personnel du service intérieur du gouvernement : soit 58 pour le congrès et 44 pour le gouvernement ;

- création de postes budgétaires limitée à 10 : 2 au congrès, 8 au secrétariat général du gouvernement dont 4 pour le fonctionnement du service intérieur du gouvernement, la rémunération des personnels mis à la disposition des services du secrétariat général du haut-commissariat étant également assurée sur la masse des crédits et formalisée par voie de convention.

Dans la discussion générale, le président du gouvernement a souhaité informer la commission que la procédure de la décision modificative a été arrêtée eu égard à l'urgence à dégager des crédits pour permettre un fonctionnement normal des nouvelles institutions.

Il est, par conséquent, proposé aux commissaires un redéploiement de crédits destinés à des opérations qui n'auraient pas pu être réalisées rapidement.

En réponse à M. Pidjot, le président de la commission a rappelé les normes de présentation des rapports par les services administratifs.

A la demande de M. Martin, le chef du service territorial des finances a précisé qu'après équilibre du budget primitif 1999, 10 MF avaient été prévus sur les dépenses diverses pour l'installation du gouvernement.

Le président du gouvernement a également fait remarquer que cette décision modificative vise à la fois le gouvernement et le congrès. Il a aussi souhaité faire une mise en garde sur la difficulté de la réalisation du budget supplémentaire qui sera néanmoins présenté dans les délais voulus.

M. le président. Y a-t-il des intervenants dans la discussion générale ? ... Monsieur Kaloï, vous avez la parole.

M. Kaloï. Monsieur le président, je voulais simplement intervenir pour essayer de comprendre un peu le rapport transmis. C'est un rapport un peu bref mais je voudrais vous demander qu'à l'avenir, c'est vrai que c'est urgent, mais plusieurs déclarations ont été faites par nos collègues du FLNKS qui ne sont pas inscrites dans ce rapport. On voudrait qu'à l'avenir on puisse rendre compte à toute l'assemblée, ici présente, de toutes les déclarations de nos commissaires. Merci.

M. le président. Monsieur le président de la commission...

M. Briault. Monsieur le président...

M. le président. ... qui êtes le responsable, bien entendu, de ce rapport.

M. Briault. Oui. Sous la réserve qu'on ne fasse pas, pour l'instant, de procès-verbaux sténographiques de nos commissions, je voudrais dire à notre collègue que, à ma connaissance, les interventions qui ont été faites par l'ensemble des membres de la commission sont retranscrites en compte rendu sommaire, bien entendu, dans ce rapport.

M. le président. Y a-t-il d'autres intervenants ? ... Non. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Délibération n° 004 relative à la décision modificative n° 1 du budget de la Nouvelle-Calédonie - exercice 1999 -

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 ;

Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;

Vu la délibération n° 162 des 29 et 30 décembre 1998 relative au budget primitif de l'exercice 1999 ;

Vu la décision n° 705/T du 5 février 1999 portant état n° 2 des restes à réaliser sur dépenses d'investissement du budget de l'exercice 1998 reportés sur l'exercice 1999 ;

Vu la décision n° 903-T du 22 février 1999 portant état des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées sur l'exercice 1998 reportées sur le budget 1999 ;

Entendu le rapport du gouvernement ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Sont opérés au budget de la Nouvelle-Calédonie exercice 1999 des virements pour un montant de 441.825.179 francs conformément au tableau ci-après .

Observation de la commission :

Il convient de rectifier le montant indiqué dans cet article, un certificat de réimputation étant intervenu entre temps. Le nouveau montant des virements est donc de 441 857 117 F.

Mme Bastien-Thiry a souhaité obtenir des précisions de l'exécutif au sujet des deux visas relatifs aux dépenses d'investissement et de fonctionnement reportées sur le budget 1999.

Mme Falco a répondu qu'après l'adoption du budget primitif, l'ordonnateur est habilité à reporter les crédits non utilisés des gestions antérieures. La décision modificative a pour objet d'isoler les crédits du congrès, de façon à les imputer sur un chapitre particulier. Il importait donc de viser les différentes autorisations budgétaires données.

Il a été également ajouté par l'exécutif qu'il s'agit in fine d'un seul et unique budget pour la Nouvelle-Calédonie et que pour le congrès, il ne saurait être question d'un budget "annexe".

Le président du congrès étant ordonnateur de ses dépenses, il était impératif d'isoler, dans le budget, les différentes rubriques budgétaires relatives à l'institution.

Plusieurs commentaires ont ensuite été apportés, suite à l'examen des tableaux annexes :

Tableau des virements de crédits

M. Deladrière a fait part du détail des mesures nouvelles pour le gouvernement (chapitre 900 - articles 2140, 2146, 2147 et 2150).

Il convient également de modifier dans la section de fonctionnement :

- le montant du chapitre 932 - article 6340 : au lieu de : 4 089 137 F, lire : 4 121 075 F

- le total, au lieu de : 333 994 713 F, lire : 334 026 651 F.

Tableaux du personnel

En réponse à Mme Bastien-Thiry au sujet de l'intitulé du tableau "Comité consultatif et gouvernement", Mme Falco a indiqué que lors de l'examen du budget primitif 1999, il avait été décidé d'anticiper sur les évolutions statutaires, ce qui explique que les deux dénominations aient été données.

M. Pidjot a par ailleurs souhaité obtenir des explications au sujet :

- du recrutement de deux chargés de mission au secrétariat général du congrès,

- des postes du secrétariat général et du secrétariat général adjoint du gouvernement,

- des cadres métropolitains.

Sur le premier point, M. Deladrière a répondu que, pour le congrès, la création de deux postes de catégorie A permettront au président d'assumer ses nouvelles responsabilités aussi bien en matière de finances que de personnel.

Au sujet du second point, ces deux postes apparaissent dans le tableau du secrétariat général du gouvernement. A ce propos, M. Deladrière a tenu à préciser à la commission que les cinq chargés de mission ne seront pas affectés au secrétariat général du gouvernement.

A propos du troisième point, seul un poste de commis au service intérieur du secrétariat général est occupé par un cadre métropolitain.

Le président de la commission a ensuite précisé qu'il fallait uni-quement tenir compte des mesures nouvelles telles qu'énumérées ci-après :

*Au congrès de la Nouvelle-Calédonie
2 postes de chargés de mission.*

*Au gouvernement
20 postes de collaborateurs et personnels des services intérieurs,
1 poste de secrétaire général,
1 poste de secrétaire général adjoint,
5 postes de chargés de mission.*

*Au service d'études, de législation et du contentieux
1 poste de chargé d'études.*

M. Pidjot a estimé que le renforcement des effectifs annoncés s'effectue au détriment des groupes et des commissions du congrès.

Pour sa part, le président du gouvernement a déclaré qu'il n'y avait aucune ambiguïté, le rôle du secrétariat général du gouvernement sera explicité très rapidement dans un rapport qui devrait être examiné par le congrès lors de sa prochaine séance.

L'article 1^{er} est ainsi réécrit :

"Sont opérés au budget de la Nouvelle-Calédonie exercice 1999 des virements pour un montant de 441.857.117 F conformément au tableau ci-après." (erratum au tableau)

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er} modifié.

Adopté

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Observation de la commission :

Dans un souci d'harmonisation de rédaction de cet article et compte tenu des remarques apportées supra, cet article est ainsi réécrit :

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 2 modifié et l'ensemble de la délibération.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

M. le président. Nous passons maintenant à l'examen du troisième rapport inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le président de la commission, monsieur Hamu, vous avez la parole.

M. Hamu. Monsieur le président, notre commission s'est réunie le mercredi 9 juin dernier pour mettre en place son bureau, chose qui a d'ailleurs été faite.

La commission s'est ensuite penchée sur l'examen de deux projets de délibération, dont celle portant création du secrétariat général et celle portant création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Un débat intéressant a eu lieu entre les commissaires et l'exécutif du gouvernement, dont je propose que le rapporteur de la commission, M. Horent, nous en fasse le compte rendu.

M. Horent. Je commence par le n° 4 ?

M. le président. Si vous voulez. Création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Vous avez la parole, monsieur le rapporteur.

Attendez, monsieur le rapporteur ! Le secrétaire général du gouvernement me fait très justement remarquer qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport de la commission.

M. Horent. Il n'y a eu, en fait, qu'une seule discussion au cours de cette commission et tout a été voté à la suite de cette discussion.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, vous avez la parole.

M. Lèques. Monsieur le président, je voulais rappeler que la discussion, qui a eu lieu en commission, a porté sur ces deux projets de délibération qui sont très étroitement liés : d'une part, la création du cabinet du gouvernement et, d'autre part, la création du secrétariat général du gouvernement.

Je propose que la discussion ait lieu en même temps sur ces deux textes. Qu'on ne reprenne pas, à chaque fois, les mêmes arguments quand on prendra la prochaine délibération et qu'on vote, évidemment, séparément chacune des délibérations. Mais je le rappelle, les deux projets sont très étroitement liés.

M. Bretegnier. Je crois qu'il y a eu simplement une interversion dans le rapport ; c'est-à-dire qu'il faudrait lire l'exposé du rapport n° 5.

M. le président. Monsieur le rapporteur voulez-vous nous donner lecture de l'exposé qui correspond bien au rapport n° 4 que nous examinons : "création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie", à la page 7.

Rapport n° 004 du 07.06.1999 :

Création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Lecture est donnée du rapport n° 02 du 09.06.1999 de la commission de l'organisation administrative et de la fonction publique :

Le gouvernement issu des nouvelles institutions a été élu par votre assemblée le 28 mai dernier. Dans l'exercice de ses missions institutionnelles, l'exécutif aura nécessairement besoin d'optimiser la gestion de son agenda et de sa logistique assurée par le service intérieur du gouvernement.

Ainsi, pour satisfaire les besoins du gouvernement dans ce domaine, il conviendrait de créer un cabinet du gouvernement.

Ce cabinet aurait notamment les missions suivantes :

- organiser l'emploi du temps du gouvernement,
- régler les problèmes de déplacement, d'invitations, d'organisation de réunions et de participation à des manifestations,
- gérer et organiser le protocole,
- organiser les déplacements du président,
- organiser les déplacements des membres du gouvernement, hors du territoire et dans le territoire,
- assurer le secrétariat du gouvernement.

Délibération n° 005 portant création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 001 du 21 mai 1999 relative à la composition et à la formation du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ; (erratum)

Entendu le rapport du gouvernement ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Il est créé un service public de la Nouvelle-Calédonie dénommé cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Observation de la commission :

Il a été rappelé à l'attention de M. Washetine que la compétence du congrès était de créer le service, les missions étant définies par le gouvernement, aux termes de l'article 127 (8^e) de la loi organique.

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Observation de la commission :

Il est réécrit comme suit : "La présente délibération sera transmise au délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie".

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 2 modifié et l'ensemble de la délibération modifiée.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

M. le président. Pour le rapport n° 5 : "création du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner lecture de l'exposé à la page 3.

Rapport n° 005 du 07.06.1999 :

Création du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

- Lecture est donnée du rapport n° 02 du 09.06.1999 de la commission de l'organisation administrative et de la fonction publique :

L'évolution statutaire que connaît la Nouvelle-Calédonie tant au plan institutionnel qu'au niveau des compétences transférées impose d'adapter dans les meilleurs délais possibles, les structures administratives.

En effet, l'instauration d'un gouvernement, d'un Sénat coutumier et d'un Conseil économique et social, mais aussi la possibilité désormais offerte à la collectivité d'adopter des lois du pays, nécessitent de réorganiser les services du secrétariat général pour qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des nouvelles institutions, notamment dans la procédure d'élaboration des lois du pays.

Aussi, est-il proposé de créer un secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se substituant à l'ancien secrétariat général du Territoire, structuré autour d'une direction des affaires administratives et juridiques de la Nouvelle-Calédonie organisée en quatre services :

- le service de la coordination administrative et des institutions,
- le service d'études, de la législation et du contentieux,
- le service de l'imprimerie administrative,
- le service intérieur.

La réorganisation proposée interviendra sous plafond des effectifs budgétaires du secrétariat général du gouvernement tels qu'ils apparaissent dans les tableaux des effectifs de la décision modificative n° 1 du budget de la Nouvelle-Calédonie.

Dans un propos liminaire M. Lepeu s'est étonné de la création d'un cabinet du gouvernement, dans la mesure où, selon lui, le secrétariat général du gouvernement, dont la création est proposée dans le rapport suivant, devrait être à même de remplir les missions du cabinet.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les deux structures, dont est proposée la création, sont bien distinctes au titre des missions qui leur seront confiées :

- s'agissant du cabinet : il regroupera l'ensemble des collaborateurs placés auprès du président du gouvernement et de ses membres, pour assurer des tâches matérielles ;

- en ce qui concerne le secrétariat général, son existence est prévue par la loi organique, ses missions étant définies par délibération du gouvernement. Il s'agit donc d'une structure administrative servant de coordination entre les services administratifs et le gouvernement.

Au terme de cette présentation, M. Lepeu s'est interrogé sur l'éventuelle nécessité de passer par le secrétaire général, dans les relations qu'un membre du gouvernement souhaiterait mettre en place, avec les services administratifs intervenant dans le secteur qui lui a été attribué.

Indépendamment du coût budgétaire, dû à la création de ces deux structures, M. Sako a estimé que le membre du gouvernement devrait avoir la possibilité de gérer intégralement son secteur, au risque d'être considéré comme une "personne fantôme". Il a, par ailleurs, fait observer que dans la répartition des secteurs attribués à chaque membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la proportionnalité n'a été respectée qu'au niveau des sièges et non pas au niveau de l'importance de la matière à répartir.

Le président du gouvernement s'est inscrit en faux contre ces affirmations, contraires à la réalité, dans la mesure où la loi organique prévoit bien que chaque membre du gouvernement a une mission de contrôle et d'animation de la politique définie par le gouvernement, qui est une structure collégiale.

Même si le membre du gouvernement n'a pas d'attribution individuelle, il est néanmoins chargé de contrôler et d'animer un secteur, en collaboration avec les services administratifs concernés.

Le président du gouvernement a souhaité qu'il ne soit pas fait de procès d'intention, tant que la mise en place de cette nouvelle institution n'est pas totalement achevée.

M. Washetine a regretté que la réflexion n'ait été conduite que par la majorité. Il aurait souhaité que la création de ces deux structures et que l'organisation de leurs missions soient intégrées dans une réflexion commune aux divers partis politiques.

M. Sako a proposé que l'on s'achemine vers la possibilité d'étoffer l'équipe du président du gouvernement.

M. Gomès considère que le débat se situe en terme de compréhension de mots et de notions définis dans la loi organique. Pour lui, la difficulté vient d'une même terminologie.

Dans les structures antérieures, on avait le secrétaire général du territoire de la Nouvelle-Calédonie et maintenant une nouvelle terminologie est proposée : le secrétaire Général du gouvernement.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avec son président et ses dix membres, est aujourd'hui l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie, fonction occupée auparavant par le secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie et le haut-commissaire.

C'est la modification institutionnelle fondamentale incluse dans la loi organique.

Par ailleurs, il est prévu explicitement dans la loi, que le gouvernement nomme le secrétaire général du gouvernement, ce qui n'est pas une création, mais la traduction concrète d'une disposition législative.

La loi n'ayant pas prévu des attributions individuelles, pour les membres du gouvernement, qui n'ont pas le statut de ministres, ils ne donnent pas d'instruction aux administrations. Il ne peut y avoir, d'un côté, un gouvernement de dix membres et son président et, de l'autre, une administration avec l'ensemble de ses services, sans intermédiaire pour coordonner les actions entre les deux. Ce rôle est celui du secrétaire général du gouvernement, qui est en liaison avec le président du gouvernement, sous l'autorité duquel il travaille. Il sert de lien, de coordinateur entre l'exécutif et l'administration. Le secrétaire général du gouvernement et son équipe feront en sorte que les actions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie donnent corps à l'ensemble du dispositif institutionnel, de façon efficace et fonctionnelle.

En résumé, le cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a des fonctions matérielles et d'organisation concrètes, tandis que le secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est le lien entre l'exécutif et l'administration.

Dans son observation, M. Gomès a, par ailleurs, indiqué que l'intérêt commun était la bonne marche de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans cette perspective que le président et le secrétaire général du gouvernement ont engagé leur action.

Pour M. Hamu, l'exécutif a besoin de ces deux structures pour bien fonctionner.

M. Lepeu a indiqué, que le secrétariat général ne devait en aucun cas devenir "la superstructure qui annihilerait le travail d'un membre du gouvernement".

Le président du gouvernement lui a donné des assurances de nature à lever toutes ambiguïtés et a rappelé que la loi organique prévoyait l'existence de cette structure administrative, qui se substitue en fait à l'ancien secrétariat général du Territoire.

M. le président. Dans la discussion générale, monsieur Kaloï, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

M. Kaloï. Monsieur le président, à ce jeu de questions et de réponses, je voudrais également comprendre, à mon niveau, pour savoir exactement ce qui s'est passé auparavant et maintenant.

Auparavant, il y a un exécutif : le haut-commissaire qui délègue ses pouvoirs au secrétariat général.

Aujourd'hui, c'est un exécutif qui est collégial avec onze ministres. Il délègue à qui ? Puisque les ministres, normalement, doivent également animer et contrôler et ils délèguent au secrétariat général qui est nommé, qui est déjà secrétariat général du gouvernement, mais qui est responsable de tous les services administratifs !

Là-dessus, on veut comprendre un peu tous ces jeux en question, cette organisation, ce qui se passe au niveau du gouvernement, pour que nous, au niveau de l'enceinte même de ce congrès, puissions savoir à qui s'adresser ? Et nos ministres en question, est-ce qu'ils animent, contrôlent les services dont ils seront responsables ou est-ce directement le secrétariat général ?

M. Lèques. Je vais essayer d'explicitier, une fois encore, l'objet de ces deux rapports qui vous sont soumis à l'examen ce matin.

D'abord, la création du cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et, là, le texte est très explicite. Il y a un gouvernement - il faut bien qu'il y ait des collaborateurs directs à ce gouvernement ! - et les tâches de ce cabinet du gouvernement sont fixées : "il est chargé d'organiser l'emploi du temps du gouvernement, de régler les problèmes de déplacements, d'invitations, d'organisation de réunions et de participations à des manifestations, etc..." C'est une cellule qui existe autour du gouvernement : président et membres du gouvernement. C'est clair. Il y a des tâches matérielles à effectuer, il faut bien qu'il y ait des collaborateurs. Sur ce plan-là, je crois qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté et il a été convenu que chaque membre du gouvernement aurait le droit à un certain nombre de collaborateurs. C'est le premier point.

Précédemment le délégué du gouvernement, qui assuraient l'exécutif, avait autour de lui, au haut-commissariat, un certain nombre de collaborateurs. Sur ce plan-là, je crois que jamais personne n'a mis en doute cette situation. Il y a un directeur de cabinet, un chef de cabinet, un chef du protocole et des collaborateurs.

Nous, nous vous proposons de voter la création d'un cabinet du gouvernement. Il s'agira, dit l'article 1^{er} : "de créer un service public de la Nouvelle-Calédonie dénommé cabinet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie", c'est le premier rapport, avec les tâches que je vous ai lues.

Deuxième rapport : "secrétariat général du gouvernement". Ce n'est pas une invention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, c'est prévu par la loi organique. La loi organique vous parle de "secrétaire général du gouvernement". C'est tout à fait logique qu'il y ait un secrétaire général.

Les membres du gouvernement, vous le rappelez, ont une charge de contrôle et d'animation. Qu'est-ce que ça veut dire ? Cela signifie que la politique définie dans un secteur X est établie par le gouvernement qui se réunit collégialement. Ensuite, le membre du gouvernement, qui est chargé du contrôle et de l'animation du secteur concerné veillera à l'exécution des décisions.

Je prends un exemple : le secteur de la santé et de la protection sociale. Quand on aura défini l'action, c'est le membre du gouvernement, chargé de ce secteur, qui contrôlera si l'action est bien menée et qui l'animerait également.

Mais l'administration, il faut qu'elle fonctionne aussi et qu'elle ait un organe de coordination. On ne peut pas tout laisser se développer dans la nature, sans contrôle.

Précédemment il y avait un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et j'ai même connu le temps où il y avait deux secrétaires généraux adjoints : un qui était chargé des affaires économiques et un qui était chargé des affaires administratives.

Nous vous proposons "d'organiser" - ce qui est prévu par la loi organique - le secrétariat général du gouvernement et on lui adjoint une personnalité parce que, seul, il ne peut pas tout faire...

Vous savez, on est devant une administration qui est extrêmement importante. C'est l'ensemble des problèmes de la Nouvelle-Calédonie qu'il faut traiter.

Dans le deuxième rapport "création du secrétariat général du gouvernement", on fixe le rôle de ce service public qui comprend un secrétariat et c'est normal : il faut bien que le secrétaire général du gouvernement et son adjoint soient entourés d'un secrétariat et, deuxièmement, une direction des affaires administratives et juridiques de la Nouvelle-Calédonie, organisée en quatre services - ça existe déjà pratiquement pour le tout :

- le service de la coordination administrative et des institutions,
- le service d'études, de la législation et du contentieux,
- le service de l'imprimerie administrative - ben, il existe déjà ce service !
- et le service intérieur.

Et pourquoi faut-il structurer ce secrétariat général du gouvernement ? Parce qu'il va avoir à faire face à de nouvelles tâches qui sont confiées au gouvernement par la loi organique, confiées au congrès ce sont les lois du pays. Quand on aura un débat de loi du pays, ça nécessitera des préparations toutes particulières.

Je vous rappelle, entre autre, qu'il est prévu une consultation en amont du Conseil d'Etat.

Il y a donc des tâches importantes à faire, d'où la structuration de ce secrétariat général du gouvernement. Mais, il ne s'agit pas de créer là un écran entre les membres du gouvernement et l'administration, le secrétariat général du gouvernement agira en plein accord avec le gouvernement, bien entendu.

M. Bretegnier. Monsieur le président, je crois que MM. Lepeu et Kaloï font un peu semblant de ne pas savoir ce que c'est qu'un secrétariat général et un cabinet...

Brouhaha.

M. le président. Parlez un peu plus fort, monsieur Bretegnier.

M. Bretegnier. C'est le micro... On ne m'entend pas ?

M. le président. Si, ça va mieux.

M. Bretegnier. ... font un peu semblant de ne pas savoir ce qu'est un secrétariat général et un cabinet, pour la bonne raison que, dans la Province nord et dans la Province des îles loyauté, il y a bien un secrétariat général, il y a bien un cabinet, il y a bien un secrétaire général et un directeur de cabinet. Donc, ils savent très bien ce dont il s'agit.

M. Lepeu. Enfin, je ne sais pas si on a la même interprétation, mais mon propos n'est pas là. Je voudrais simplement, puisqu'il s'agit de création, poser la question au gouvernement pour lui demander pourquoi il n'y a pas eu, à ce moment-là, d'appel à candidatures pour la mise en place de ce nouveau secrétariat général ?

M. Lèques. Mais, monsieur le président, je répondrai à M. Lepeu que le secrétaire général du gouvernement et le secrétaire général adjoint sont nommés par le gouvernement et que nous les avons nommés lors de notre première réunion. C'est une affaire qui est extrêmement claire. Ce sont des collaborateurs directs du gouvernement.

Quant aux autres fonctions, elles sont, pour la plupart, remplies par des fonctionnaires déjà en place. Il s'agit de créer réellement sur le plan du droit et sur le plan de la délibération du congrès, ce qui existe déjà. Mais il est bien évident que pour les fonctions qu'il y aura à remplir dans les services administratifs, on fera des appels à candidatures.

Mais, vous, vous allez faire des appels à candidatures pour les collaborateurs directs des membres du gouvernement ? Mais, enfin ! Vous allez prendre des gens que vous connaissez. Il ne faut pas me raconter d'histoires ! Je vois déjà ce qui se prépare. Enfin ! Ne me dites pas que vous allez faire des appels à candidatures ? C'est de l'amusement !

Rires et brouhaha dans l'hémicycle.

M. Tchoeoaoua. J'ai bien écouté les explications du président du gouvernement, j'ai aussi bien écouté et bien relu le rapport, par rapport à l'explication qu'en donne M. Gomès, le ministre Gomès...

Brouhaha dans les rangs du RPCR.

Mme Chaverot. ... ce ne sont pas des ministres.

M. Tchoeaoua. ... concernant la terminologie... Je vous en prie, madame Chaverot, je ne vous ai pas demandé la parole.

Brouhaha.

M. Tchoeaoua. Vous me laissez parler, s'il vous plaît ?

Mme Chaverot. Ne dites pas de bêtises, il n'y a pas de ministre.

M. Tchoeaoua. Vous me laissez parler, s'il vous plaît ?

M. le président. Monsieur Tchoeaoua, vous avez la parole.

M. Tchoeaoua. ... par rapport aux terminologies, si l'explication qu'en donne M. le président du gouvernement concernant la prise en compte, mais plutôt le rôle du secrétaire général du gouvernement, je dirai, à mon sens, au niveau du gouvernement, le secrétaire général reste le secrétaire général du gouvernement.

Le FLNKS a fait des propositions au gouvernement concernant la vision qu'il avait : que chaque conseiller de gouvernement étoffe un cabinet avec des chargés de mission, avec des directeurs, etc..., en proposant un minimum, sinon une enveloppe à définir par ministre, pour qu'ils aient aussi cette charge, dont parlait M. Kaloï, d'animer et de contrôler le secteur qui leur est donné et qui leur est proposé.

Quand j'entends les explications que vous donnez, ça revient à dire un "super ministre", le secrétaire général devient un super ministre et il devient, non plus, secrétaire général du gouvernement, mais le secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie et ça revient à dire, en écoutant les propos du président, qu'à partir de là, c'est un gouvernement qui devient un gouvernement centralisateur où il n'y a plus, pour les conseillers du gouvernement, une démarche pour pouvoir fonctionner par rapport à des propositions, par rapport à l'animation du secteur qui leur est attribué. Voilà, président.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, vous avez la parole.

M. Lèques. Je laisse les membres de l'assemblée intervenir et je répondrai après.

M. le président. Très bien. Madame Chaverot, vous avez la parole.

Mme Chaverot. Je crois qu'il faut mettre un peu les choses au point. Le FLNKS fait semblant de ne pas comprendre ce que c'est qu'un gouvernement collégial. D'ailleurs, on entend parler de ministres. Il n'y a pas de ministre dans ce gouvernement. Ce gouvernement a une responsabilité collective...

M. Tchoeaoua. Qu'est que vous appelez "collégial" ?

Mme Chaverot. Je vous l'explique. Comme vous ne le savez pas, je suis en train de vous l'expliquer. Il a une responsabilité collective, c'est-à-dire qu'individuellement, s'il y a des membres qui sont chargés d'animation de certains secteurs, aucun n'est ministre. On n'est pas en Polynésie française. Si on était en Polynésie française, il n'y aurait aucun membre du FLNKS au gouvernement, car nous sommes majoritaires et c'est uniquement parce qu'il y a une volonté de consensus de la part de la majorité des habitants de ce Territoire et du Rassemblement, constituant la majorité dans cette assemblée, qu'il y a des membres du parti minoritaire qui sont au gouvernement. Mais il n'est pas question que la majorité de ce Territoire laisse certains secteurs entièrement dans les mains de la minorité et ça c'est très clair.

M. Tchoeaoua. Et c'est ça que vous appelez la collégialité, ben bravo !

M. Kaloï. Pour revenir à la discussion concernant le rapport du cabinet politique, nous, nous ne comprenons pas qu'il y ait un cabinet politique au sein du gouvernement. On aurait aimé un service du protocole du secrétariat général, plutôt qu'un cabinet politique. C'est vrai qu'au cabinet politique, nous, on embauche comme dans la Province des îles, comme dans la Province nord, mais un cabinet politique dans un gouvernement du pays, nous disons que c'est un service du protocole du secrétariat général.

M. Naisseline. J'ai beaucoup appris, depuis dix minutes, de la discussion technique, fort intéressante aussi bien au niveau des questions posées par le FLNKS que des réponses données par les membres du RPCR et M. le président du gouvernement.

Je pensais que les deux signataires principaux de l'accord de Nouméa avaient déjà débattu de ces questions là lors de la discussion de l'accord de Nouméa que nous avons signé... monsieur... et, là, je m'étonne qu'on continue à discuter technique ! Qu'on se demande à quoi sert le secrétaire général, le cabinet, tout cela !

J'espère que ça ne va pas être le cas quand on va appliquer les deux cents articles de la loi organique, parce que je m'inquiète beaucoup, depuis quelques temps, de l'accord de Nouméa. J'ai l'impression que les uns et les autres ont signé pour des raisons complètement différentes et dans la précipitation. Là, c'est une question technique qui, à mon avis, aurait dû être déjà tranchée lors de la discussion interne entre le FLNKS et le RPCR, lors de l'accord de Nouméa. Je m'étonne que ça vienne en public maintenant. Merci beaucoup.

M. Briault. Monsieur le président, je trouve que notre collègue Naisseline dit, au fond, ce qui se passe. Ce qui paraît préoccupant, c'est qu'on a le sentiment que nos collègues du FLNKS n'ont pas vraiment réalisé ce qui a été signé dans le cadre de l'accord de Nouméa.

On entend notre collègue Tchoeaoua parler de "ministre". Il y a, dans l'accord de Nouméa, très expressément, marqué des "membres", pas des ministres. C'est, donc, la lecture de ce qui a été signé.

En ce qui concerne l'organisation du gouvernement, les choses sont très claires, de la même manière que le rappelait le président du gouvernement. C'est un gouvernement qui a une responsabilité collégiale. C'est inscrit dans la loi. Cette loi a fait l'objet d'un accord qui a été signé. Pourquoi, aujourd'hui, remettre en cause ce qui a été signé ? C'est, soit, une mauvaise lecture de la loi, parce que la signature a été apposée et on ne savait pas vraiment ce qui avait été signé, soit c'est une remise en cause de ce qui a été signé.

Mais dans la loi organique, très expressément, les choses sont claires : le gouvernement est un gouvernement dont la responsabilité est collégiale. Il est composé de membres du gouvernement et chaque membre, par délégation du président, qui est le seul chef de l'exécutif du Territoire, peut exercer une mission de contrôle et d'animation.

Et s'agissant du président du gouvernement, il est inscrit, expressément dans la loi, qu'il est, évidemment, en tant que tel, chef des services publics, qu'il est ordonnateur, qu'il nomme aux emplois et que, par conséquent, puisque la loi le permet, il peut déléguer et il va déléguer à qui ? Eh bien, au secrétaire général ! Mais tout cela est prévu. Tout cela a été signé.

Alors que l'on discute des attributions des uns ou des autres, de l'importance des secteurs, que l'on discute de l'importance des cabinets qu'il faudra étoffer ou pas, cela me paraît normal. Mais que l'on discute au fond de la loi, je crois que cela n'est pas tout à fait normal.

M. Lepeu. Monsieur le président excusez-moi de faire une digression. Je voudrais, simplement, rappeler à madame Chaverot que la signature des accords de Nouméa n'a pas été une signature entre une majorité et une minorité, mais entre le peuple originel et les autres populations. Voilà.

Mme Chaverot. Pas du tout.

M. Tchoeaoua. J'interviens dans le même sens que mon collègue Lepeu. Je viens de comprendre, maintenant, comment le RPCR voit le gouvernement collégial. Elle vient de me faire comprendre qu'est-ce que c'est qu'un gouvernement collégial, aux yeux du RPCR, qu'on ne doit pas donner à la minorité les rênes d'un ministère pour démontrer qu'on est assez capable, sinon, aussi bien capable qu'eux, de gérer un ministère. Elle démontre aujourd'hui que le gouvernement reste collégial au niveau du tableau, mais au niveau de l'application, il n'est pas collégial, il fonctionne à la majorité/minorité. C'est une chose.

Pour mon collègue Briault, la signature des accords de Nouméa, des accords de Matignon, on ne la remet pas en cause. On essaye de vivre ces accords de Nouméa, pleinement, en essayant de comprendre la responsabilité partagée, au niveau de ce gouvernement collégial, on s'en défend puisqu'on était aussi les signataires. Merci, président.

M. George. Je voudrais reprendre les propos de M. Lepeu quand il parle de l'accord signé entre les gens du peuple originel. Le peuple originel de ce Territoire n'est pas d'ailleurs vous, monsieur Lepeu, il y a aussi des gens dont vous parlez qui sont pour la France et le maintien de la France. Alors, vous ne représentez pas à vous seul, le peuple kanak.

M. Briault. Monsieur le président, si tout le monde est animé de cette volonté, comme le dit M. Tchoeaoua, donnons les moyens au gouvernement de fonctionner et nous aurons l'occasion de faire un point dans six mois. Je veux dire que si on commence par interpréter différemment ce qui a été voté pour la loi organique et qu'on commence par d'innombrables procès d'intention, les choses ne se mettront jamais en place.

On parlait de secteurs, je regrette, moi j'ai en face de moi un membre du gouvernement qui fait partie du FLNKS qui a un secteur fondamental pour l'avenir du Territoire, qui est le secteur de la santé et des affaires sociales. Ce n'est pas un secteur mineur. Eh bien, voilà, une belle occasion d'exercer des responsabilités et de montrer, dans la collégialité, ce qu'on est capable de faire ensemble.

M. le président. MM. Lepeu et Tchoeaoua ont redemandé la parole. Je voulais, simplement, rappeler à l'assemblée, qu'aux termes de l'article 50 du règlement intérieur, sur un sujet, chaque conseiller n'a droit à la parole que deux fois. M. Tchoeaoua l'a déjà eue deux fois...

M. Tchoeaoua. J'ai une procuration.

Rires dans l'hémicycle.

M. le président. M. Lepeu l'a, également, eue deux fois ainsi que M. Briault. M. Laborde demande la parole. Je la redonnerai quand même à M. Tchoeaoua, puisqu'en plus il bénéficie d'une procuration. On peut donc considérer qu'il s'exprime pour celui qu'il représente.

Rires dans l'hémicycle.

M. Laborde. Monsieur le président, on est en train de rediscuter les articles de la loi, là ! Vraiment je m'étonne de cette discussion. L'article 128 précise :

"Le gouvernement est chargé collégalement et solidairement des affaires de sa compétence. Ses décisions sont prises à la majorité de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.."

C'est clair, je ne vois pas pourquoi on passe des heures à rediscuter ! Et en ce qui concerne l'article 132 :

"Le gouvernement nomme son secrétaire général, les directeurs, chefs de service..."

C'est ce que le gouvernement est en train de faire en ce moment.

M. Tchoeaoua. Vous voulez nous expliquer quoi par rapport à ça ?

M. Laborde. Mais vous êtes en train de remettre en cause le secrétariat général...

M. le président. Pas d'interpellation dans l'enceinte de l'assemblée, s'il vous plaît. Monsieur Tchoeaoua, vous avez la parole pour la dernière fois.

M. Tchoeaoua. C'est pour la procuration, président. Je voudrais remercier le bon sens de M. Briault, quand il dit si bien : j'ai à charge une commission dans le... Comment on peut appeler ça ? ... Ministre, non ?

Mme Chaverot. Non.

M. Tchoeaoua. ... dont le conseiller gère...

Mme Chaverot. Membre du gouvernement.

M. Tchoeaoua. ... le portefeuille. Je dis : c'est un bon sens. Nous l'avons demandé. Le gouvernement et le groupe RPCR nous l'ont proposé en disant : "trois ans, que là où le portefeuille est géré par vous, nous gérons la commission."

Je ne sais pas s'il faut aller dans le sens de M. Briault, parce que ce n'est pas le cas du tout. Monsieur le président du gouvernement, les portefeuilles que vous gérez, nous n'avons pas la présidence des commissions et les portefeuilles que nous gérons, vous avez la présidence des commissions. Alors, monsieur Briault, je pense que c'est un bon sens oral et sentimental que vous amenez mais dans l'application réelle, je vous remercie, monsieur Briault, ce n'est pas le cas.

Rires et brouhaha.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement pour répondre globalement.

M. Lèques. Oui globalement. D'abord je voudrais dire à monsieur Tchoeaoua que personne n'a jamais douté, n'est-ce pas, de l'humanisme de notre collègue, M. Briault...

M. Briault. Dieu, vous rende grâce.

Rires.

M. Lèques. ... et de sa sagesse depuis le temps où il siège parmi nous.

Je vais m'expliquer, pour la dernière fois, monsieur le président, et ensuite c'est impossible de continuer à débattre quand on ne veut pas comprendre.

Le gouvernement est un gouvernement collégial. Nous discuterons au sein de ce gouvernement. Nous prendrons une décision et notre collègue, M. Laborde, le rappelait, selon les conditions de fonctionnement du gouvernement, le membre du gouvernement, chargé d'animer et de contrôler ce secteur, veillera à l'application des décisions du gouvernement.

Il n'y aura pas, dans ce domaine, d'interférence du secrétaire général du gouvernement, mais une collaboration franche et vous verrez, monsieur Tchoeaoua, que dans six mois, quand on fera le bilan de ces opérations, eh bien, vous vous apercevrez du rôle fondamental que le secrétaire général du gouvernement aura joué. Vous verrez ! Je suis persuadé que sur les bancs du gouvernement, personne ne mettra en doute l'impartialité et la volonté du secrétaire général du gouvernement.

Alors, ne faites pas de procès d'intention au départ. Vous savez bien dans quelles conditions est élu le gouvernement, un gouvernement collégial, élu à la proportionnelle, et c'est le corps électoral de Nouvelle-Calédonie qui a déterminé cette proportionnalité. On n'a fait que respecter la loi organique.

Monsieur le président, je vous demande, au nom du gouvernement, de soumettre au vote du congrès les textes que nous vous proposons. Je crois que les explications ont été suffisamment données, à la fois, au niveau des questions posées par les membres du congrès, que les réponses apportées par le gouvernement.

M. le président. On clôt la discussion générale. Monsieur Hamu.

M. Hamu. Monsieur le président, je voudrais, moi aussi, en tant que président de cette commission, donner mon sentiment. La loi est un contrat réel, à partir duquel il est difficile de se prêter à l'interprétation. Alors, je demanderai à chaque signataire, parce que je n'en suis pas un, moi, je ne suis pas signataire de la loi, mais que chaque signataire relise sa propre loi. Merci, monsieur le président.

Mme Lagarde. Quand on est derrière, comme ça, on a été, à une certaine période, totalement ébahi de voir la naissance de grands amours et, aujourd'hui, on est tout aussi ébahi de voir le grand désamour ! Voilà.

Brouhaha.

M. Maresca. Intervention déterminante... madame Lagarde.

Mme Lagarde. Comme d'habitude.

M. Maresca. Comme d'habitude.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, un de vos collègues demande la parole.

M. Lèques. Tout à fait.

M. Gomès. Je ne sais pas si je peux me permettre de dire ce que je vais dire à cette place-là, monsieur le président.

M. Lèques. Vous pouvez.

M. Gomès. Je peux y aller quand même ?

M. Lèques. Allez-y ! C'est ça la collégialité gouvernementale...

Rires dans l'hémicycle.

M. Lèques. Comme vous ne serez pas en contradiction avec les règles que nous avons déterminées, vous pouvez parler. Il est évident que si vous preniez position contre, je vous dirais non.

M. Gomès. Je remercie le président de m'avoir donné la feuille de route pour mon intervention.

Je voulais simplement rappeler peut-être ce qui était essentiel dans l'accord de Nouméa, en ce qui concerne le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. C'est que le dispositif courageux et novateur qui a été adopté est un dispositif qui offre, à une minorité, la possibilité de participer à un exécutif. Et c'est, vraiment, l'un des points, probablement, le plus original de cet accord, dans la mesure où sur la planète, dans l'ensemble des démocraties, on n'a que des parenthèses historiques qui offrent cette possibilité, c'est-à-dire, la possibilité pour une minorité de participer à un exécutif. Ces parenthèses historiques, la plus récente d'entre elles, est, bien évidemment, le gouvernement d'Union Nationale en Afrique du Sud entre Frédéric Declerk et Nelson Mandela qui, pendant cinq années, a assuré la transition de l'Afrique du Sud vers une société plus ouverte, plus développée et plus juste.

Le sens de l'engagement des partenaires des accords - et c'était la volonté du rassemblement - était d'ouvrir cet exécutif à la minorité. Aujourd'hui, c'est donc chose faite puisqu'au sein du gouvernement, quatre membres sont issus du FLNKS.

Je trouve donc un petit peu regrettable qu'à peine cette mise en place effectuée, cette minorité qui a la chance, parce qu'elle est nécessaire à la Nouvelle-Calédonie, de participer à cet exécutif...

M. Lepeu. ... On n'est pas une minorité. Je regrette.

M. Gomès. ... commence à critiquer, d'une part, les premières décisions qui ont été prises par le gouvernement et, d'autre part, les secteurs qui lui ont été attribués. Commence, également, à exiger un certain nombre de choses au sein de cet exécutif : un appel à candidature pour le secrétaire général, d'autres portefeuilles que ceux qu'ils ont obtenus.

Je ne crois vraiment pas que c'est dans cet esprit-là que l'opportunité a été offerte à la minorité de participer à l'exécutif. L'esprit, c'est, à partir du moment où ensemble on a décidé de bâtir, dans le cadre de l'accord de Nouméa, une Nouvelle-Calédonie plus juste et plus ouverte.

Je crois qu'il est impératif que la minorité fasse sa place au sein du gouvernement, mais en gardant toujours en tête qu'en Nouvelle-Calédonie, une majorité est sortie des urnes, que cette majorité a sa légitimité et que, par là même, aussi bien au sein de l'assemblée délibérante qu'au sein du gouvernement, au bout du compte, après les discussions et la concertation nécessaires, c'est la majorité qui prendra les responsabilités. Je crois que c'est le jeu démocratique et que c'est dans cet esprit que la minorité doit aborder sa participation au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Alors, pourquoi dès le départ, autant de procès d'intention, de procès en sorcellerie ? Essayons, ensemble, de nous ajuster dans une institution nouvelle, difficile, originale, un peu novatrice. On va essayer, pas à pas, de faire en sorte que ce gouvernement soit le plus opérationnel et le plus efficace possible et essayons d'éviter, dès le départ, les croche-pieds, les crocs-en-jambe et les procès d'intention et je crois que, peut-être, dans quelques mois, on pourra, ensemble, ajuster l'action du gouvernement et sa structure, de façon à ce que ça corresponde davantage à l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie. Merci.

M. le président. Je vais, maintenant, donner la parole au rapporteur, afin qu'il donne lecture du projet de délibération.

Délibération n° 006 portant création du secrétariat général du gouvernement la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Délibérant conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 001 du 21 mai 1999 relative à la composition et à la formation du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Entendu le rapport du gouvernement ;
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Observations de la commission :

Rectifier une erreur matérielle dans le libellé et lire : "... du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie".

Cette même modification est à apporter au visa relatif à la délibération n° 01 du 21 mai 1999.

M. le président. Je consulte le congrès sur cette modification.

Approuvé

Art. 1^{er}. - Il est créé un service public de la Nouvelle-Calédonie dénommé secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Sans observation de la commission.

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

Art. 2. - Il comprend :

- un secrétariat,
- une direction des affaires administratives et juridiques de la Nouvelle-Calédonie organisée en quatre services :
 - le service de la coordination administrative et des institutions,
 - le service d'études, de la législation et du contentieux,
 - le service de l'imprimerie administrative,
 - le service de l'intérieur.

Sans observation de la commission.

Avis favorable

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

Art. 3. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Observation de la commission :

Une nouvelle rédaction vous est proposée : "La présente délibération sera transmise au délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie".

M. le président. Je mets aux voix l'article 3 modifié et l'ensemble de la délibération modifiée.

M. Kaloï. C'est l'ensemble de la délibération, là, monsieur le président ?

M. le président. Oui.

M. Kaloï. Je voudrais faire une déclaration par rapport à tout ce qui s'est fait et à la réponse au responsable du gouvernement, qui est M. Gomès, sur l'interprétation du FLNKS en ce qui concerne notre discussion d'aujourd'hui.

Dans les déclarations publiques, M. le président du gouvernement s'engage, personnellement, à veiller au fonctionnement collégial de l'exécutif mais, en réalité, seule la loi de la majorité s'exerce pour l'adoption des textes qui sont envoyés à l'assemblée délibérante.

Nous rappelons que, la définition générale de la collégialité est que tous les membres du gouvernement disposent de pouvoirs égaux. Dans ces conditions, la collégialité impose des règles de fonctionnement. La proposition du FLNKS, parue dans la presse, sur la méthode de partage des secteurs d'animation et de contrôle de l'administration, selon la règle de la proportionnalité, en est une illustration.

Pour nous, la démocratie, dans un système collégial, c'est, donc, d'abord le respect de ces règles avant de n'avoir recours qu'à un vote de type majoritaire. C'est cela, l'esprit et la lettre de la loi organique.

Pour être clair et pour que chacun puisse en juger, le président du gouvernement ne peut nier que les textes, qui nous ont été proposés aujourd'hui, ne s'inscrivent pas dans cette logique collégiale. C'est la raison pour laquelle, le FLNKS refuse de leur donner son assentiment.

La garantie d'un fonctionnement équilibré et harmonieux des institutions du pays ne peut se faire qu'au travers de l'application de la loi organique qui, rappelons-le, est la traduction de l'accord de Nouméa, signé par les trois partenaires. Le groupe FLNKS encourage les membres du gouvernement issus de ses rangs et leur demande de poursuivre dans cette voie.

Toute la loi, rien que la loi, la collégialité, c'est le consensus démocratique.

En ce qui concerne ces deux délibérations, le FLNKS votera contre.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la délibération ainsi modifiée.

Adopté

Le FLNKS et l'Alliance votent contre.

M. le président. L'ordre du jour étant épuisé, je voudrais vous rappeler que nous avons eu confirmation du délégué du gouvernement, de la visite du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, la semaine prochaine. Celui-ci arrivera le mardi 15 juin et repartira le jeudi 17 juin. Il a souhaité venir s'exprimer devant les élus de la Nouvelle-Calédonie, le mercredi 16 juin, entre 10 heures et 11 heures 30.

A cette occasion, en accord avec le bureau qui s'est réuni ce matin, une séance solennelle sera organisée, à laquelle seront conviés l'ensemble des élus du congrès de la Nouvelle-Calédonie, M. le président du gouvernement ainsi que les membres du gouvernement, les corps constitués et nous avons pensé convier, également, nos collègues, membres des assemblées de province et l'ensemble des maires de la Nouvelle-Calédonie, mercredi prochain à 10 heures.

M. Aifa. Monsieur le président, je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure, puisque j'ai laissé le débat entre les signataires des accords qui ont démontré un grand amour, signé en mai 1998. Simplement, monsieur le président, si je n'ai pas pu assister à la réunion de la commission de l'organisation administrative et de la fonction publique, c'est bien, comme je vous l'ai écrit - mais je voulais le dire publiquement -, parce que les délais de convocation sont trop courts.

Une convocation téléphonique, le mardi à 9 heures, pour une réunion le mercredi à 15 heures, pour moi, c'est trop court, parce qu'au niveau du travail - que ce soit provincial, puisque nous sommes élus provinciaux, communal et du congrès - c'est impossible. C'est un premier point.

Il y a le problème des distances, monsieur le président, qu'il faut prendre en considération. Moi, je ne suis qu'à deux heures, un peu moins quand on est en excès de vitesse et qu'on prend des risques.

Brouhaha.

M. Aifa. ... mais, oui, je ne suis pas épargné par les contrôles routiers et les PV, je les prends, comme tout le monde et je les paie. Je crois qu'il faut prendre ça en considération, parce que venir à Nouméa et, ensuite, le lendemain être obligé d'être de retour parce qu'il y a une réunion programmée à la subdivision administrative de La Foa, c'est un peu trop et, de plus, vous le savez très bien, en plus de la distance et du temps perdu, il y a maintenant le risque. Alors, monsieur le président, j'aimerais que pour les prochaines réunions de commission et, ce, conformément au règlement intérieur dont vous faites, à chaque fois, référence, qui existe encore et que nous contestons un petit peu, mais comme il semblerait qu'une réunion soit prévue pour l'étude du règlement intérieur, que les convocations soient, en cas d'urgence, au minimum à 48 heures, si possible, à cinq jours, comme nous avons l'habitude de le faire, nous, dans les communes.

Merci, monsieur le président.

M. Martin. Je demande, monsieur le président, de tenir compte de ce que demande Jean-Pierre Aifa parce que, c'est vrai, que compte tenu de son âge, en plus...

Brouhaha.

M. Martin. ... de tout ce qu'il nous a dit, il faut évidemment en tenir compte.

M. Le président. Monsieur le président du gouvernement, vous avez demandé la parole.

M. Aifa. Monsieur le président, s'il vous plaît, tout ce que je souhaite à M. Martin, c'est d'arriver à mon âge.

Brouhaha.

M. Laborde. Non, au mien !

M. Lèques. Que devrais-je dire !

M. le président. Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Je soutiens M. Aifa, parce qu'encore une fois, je l'ai déjà souligné, lors de la réunion de la commission, nous, on vient de brousser et il faut tenir compte de tous les trajets qu'on doit faire toutes les semaines et pendant ces 15 derniers jours, c'était l'enfer, dans la mesure où, justement, parce que les choses étaient en train de se mettre en place, les semaines paires et les semaines impaires n'étaient pas respectées. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Aifa.

M. Lèques. Sur ce plan de la procédure, il est sûr qu'après la période extrêmement urgente de mise en place des institutions, nous allons prendre une règle qui sera celle que l'on a toujours respectée, mais là, il y avait réellement une urgence.

Je voudrais dire aux membres du congrès, qu'un conflit sérieux a lieu, actuellement, que sur le plan de la circulation, on ne peut ni rentrer ni sortir de Nouméa, que certaines entreprises sont cadennassées.

La position du gouvernement, sur ce plan, est claire, le droit de grève existe, mais on n'a pas le droit d'empêcher ceux qui veulent travailler, de travailler ; deuxièmement, le gouvernement a toujours été opposé à ce que la circulation ne soit pas libre sur toutes les routes de Nouvelle-Calédonie. Alors, je lance un appel de cette tribune, pour que chacun prenne ses responsabilités. Le gouvernement prendra des initiatives. Je demande de libérer les voies de circulation avant que toute négociation puisse se dérouler parce qu'une négociation, sous la pression, dans ces conditions, n'est pas possible.

Applaudissements.

M. le président. Monsieur le président du gouvernement, messieurs les membres, messieurs les secrétaires généraux, mesdames, messieurs, la séance est levée.

La séance est levée. Il est 10 heures 40.

Le président,
SIMON LOUECKHOTE

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS SÉANCE SOLENNELLE
DU MERCREDI 16 JUIN 1999 (MATIN)**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le mercredi seize juin, à dix heures trente cinq minutes, le congrès, convoqué en séance solennelle, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1, boulevard Vauban, sous la présidence de M. Simon Loueckhote, président.

Ordre du jour :

- *Accueil de M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.*

Présents : M. Aïfa, Mme Andréa, M. At-Chee, Mme Bastien-Thiry, MM. Bouanaoué, Bretegnier, Briault, Mme Chaverot, M. Debien, Mme Devaux, MM. Diahaïoue, George, Gowecee, Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Horent, Mme Joannot, MM. Kaloi, Kasarerhou, Laborde, Lafleur, Mme Lagarde, MM. Lecaille, Lepou, Leroux, Loueckhote, Malalua, Mapéri, Mariotti, Martin, Michel, Mme Mignard, MM. Moyatea, Naisseline, Naouna, Neaoutyine, Ouckewen, Padome, Pentecost, Charles Pidjot, Poadja, Prost, Sako, Mme Waïa, M. Weiri.

Absents : MM. Dounehote, Frogier, Moulin, Jean-Marc Pidjo, Tchœaoua, Mme Thémereau, MM. Washetine, Xowie.

Assistaient également à cette séance les membres du gouvernement, les hautes autorités civiles, militaires, religieuses, administratives, consulaires, les conseillers provinciaux et les maires des communes de la Nouvelle-Calédonie.

A l'heure sus-indiquée, M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, se présente à l'entrée de la salle des délibérations, accompagné de M. le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

M. le Président.

Monsieur le ministre,
Monsieur le haut-commissaire de la République,
Messieurs les députés,
Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mes chers collègues,
Mesdames et messieurs.

Bienvenue à tous au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Vous avez été accueillis, sur les marches du congrès de la Nouvelle-Calédonie, par les souffleurs de conques ou de toutoutes, selon un terme typiquement "de chez nous" et que nous employons plus volontiers.

J'ai proposé, il y a quelques années, alors que je présidais également cette institution, que ce coquillage soit l'emblème du congrès, pour symboliser à la fois sa composition, qui est issue de la réunion des assemblées de province et aussi le rôle qu'il doit jouer.

Dans ce même esprit, j'ai voulu, aujourd'hui, qu'en cette circonstance exceptionnelle, soit respecté ce geste rituel du souffleur de toutoute, qu'accomplissaient nos anciens, chaque fois qu'il était nécessaire de rassembler, à la chefferie, les membres de la tribu et du clan, sous le poteau central de la grande case.

Cet acte, effectué en ce lieu, est hautement symbolique et je souhaiterais qu'il imprègne la mémoire de chacun.

En effet, votre visite, qui s'inscrit dans la logique de l'installation des institutions issues de l'accord de Nouméa, doit être l'occasion de rassembler les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les membres du congrès, les conseillers provinciaux et les maires, soit l'ensemble des élus de Nouvelle-Calédonie, afin de marquer le début de cette nouvelle mandature.

Puissions-nous, mesdames et messieurs, tout au long de cette période qui s'ouvre devant nous, offrir cette image d'une Calédonie heureuse de sa diversité et demeurant unie sur l'essentiel.

Votre présence, au sein de cet hémicycle, nous honore tout particulièrement, monsieur le Ministre, et nous y sommes d'autant plus sensibles que vous avez souhaité vous adresser aux élus calédoniens, quelques semaines après les élections, qui ont renouvelé les assemblées de province.

Lors des travaux parlementaires sur la loi organique, nous avons pu, avec Jacques Lafleur et Pierre Frogier, exprimer à l'attention du Gouvernement de Lionel Jospin, du président de la République Jacques Chirac et de l'ensemble de la représentation nationale, notre reconnaissance pour l'intérêt qui a été unanimement porté au dossier calédonien et pour la diligence manifestée dans le traitement de cette question au demeurant complexe.

Et je me réjouis que l'occasion nous soit donnée, en ce jour, devant l'ensemble de la classe politique calédonienne, de vous faire part de nos remerciements, pour votre contribution personnelle.

Vous nous avez montré, tout au long de ce processus, à quel point l'Etat était impliqué dans sa réussite.

C'est pourquoi, nous sommes attentifs à cette initiative de votre visite, qui intervient au moment de l'installation des provinces, du congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et que nous considérons comme un témoignage de soutien et d'encouragement destiné à l'ensemble de vos compatriotes calédoniens.

Je ne doute pas qu'ils seront particulièrement à l'écoute de vos propos.

D'autant que la question du corps électoral, que vous avez souhaité évoquer à nouveau, monsieur le ministre, sous la forme d'un nouveau projet de loi constitutionnelle, suscite des inquiétudes au sein de la population.

Les restrictions au corps électoral ont éveillé les passions et vous n'avez, sans doute, pas oublié la vivacité des réactions de certains de nos collègues parlementaires, lorsque ce débat a été engagé, il y a un an, à l'occasion de l'examen d'un autre projet de loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie.

Nombreux sont les habitants de cette terre, qui ont déjà fait le choix de la citoyenneté calédonienne, par leur implication depuis plusieurs années dans la vie de la Nouvelle-Calédonie, par leur contribution active à son économie et qui veulent unir leur destin à celui des Calédoniens.

Au nom de quelle légitimité, peut-on imposer leur exclusion définitive du corps électoral ? C'est une question que je vous pose aujourd'hui et que je réitérerai devant l'ensemble de mes collègues parlementaires.

La Nouvelle-Calédonie est en train de vivre les premières heures de son émancipation et nous savons que ces profonds bouleversements nécessiteront des ajustements, des adaptations et des concessions.

La signature de l'accord de Nouméa n'a pas eu pour effet de gommer tous les antagonismes, mais chacun d'entre nous doit admettre qu'ils s'expriment désormais dans un nouveau cadre institutionnel et non plus en dehors.

Ce cadre a été imaginé par les signataires de l'accord de Nouméa, conçu par le Gouvernement de la République, avec le soutien du président de la République, approuvé par la représentation nationale et aussi par la très grande majorité de la population calédonienne.

Sachez qu'il n'est nullement dans notre intention de le remettre en cause, chaque fois qu'une difficulté va surgir.

Les Calédoniens, ni même l'ensemble des représentants de la classe politique métropolitaine, ne comprendraient pas que ceux, qui ont apposé leur signature au bas de ce document, n'en acceptent soudainement plus les règles.

Au sein de cet hémicycle seront prises les grandes décisions qui vont engager l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Le congrès doit être le lieu où s'exprimeront les différentes sensibilités politiques, les points de vue divergents, dans le respect des règles de notre démocratie et je veux citer, en particulier, celle du fait majoritaire.

Le statut, dont la Nouvelle-Calédonie est désormais dotée, va même bien au-delà : de par le choix du mode de scrutin à la proportionnelle et de par l'introduction d'un gouvernement collégial, il donne un large champ d'action à la minorité.

Je voudrais rappeler que la paternité de cette idée d'un gouvernement collégial revient à Jacques Lafleur.

Nous avons accepté, nous tous, d'ouvrir un espace de consensus, pour la gestion des affaires ayant trait à la Nouvelle-Calédonie.

Cet esprit de consensus ne soufflera, sans doute, pas toujours entre les bancs de cet hémicycle, bien que les futurs grands projets de la société calédonienne le rendent nécessaire.

A défaut de pouvoir atteindre cet idéal, typiquement océanien, nul ne pourra contester la légitimité des décisions issues de la majorité.

C'est le fondement même de la démocratie et je sais les Calédoniens et l'ensemble des élus qu'ils ont choisis, profondément attachés à ce principe.

Je vous remercie.

Applaudissements dans l'hémicycle.

M. Queyranne. *Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.*

Monsieur le président du congrès,
Monsieur le président du gouvernement,
Messieurs les députés,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement et du congrès,
Monsieur le haut-commissaire.

Je voudrais, tout d'abord, vous donner lecture du message de M. Lionel Jospin, Premier ministre, au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

"Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, M. Jean-Jack Queyranne, vous rend visite au moment où se mettent en place les institutions de la Nouvelle-Calédonie prévues par l'accord de Nouméa.

Je lui ai demandé de bien vouloir vous lire le message que j'ai souhaité vous adresser à cette occasion.

A l'échéance des accords de Matignon, qui ont apporté à la Nouvelle-Calédonie la paix et les premiers signes d'un rééquilibrage, les partenaires de Matignon ont arrêté, ensemble, les orientations d'une nouvelle période, qui durera entre quinze et vingt ans, au cours de laquelle la Nouvelle-Calédonie s'émancipera par étapes.

Les Calédoniens ont approuvé cet accord à une large majorité. La loi organique, qui met en oeuvre et précise l'accord, a été adoptée par le Parlement unanime.

Les élections pour les assemblées de province et pour le congrès ont eu lieu, l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, et les exécutifs des provinces, leurs présidents ont été ensuite désignés.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie sont donc installées et prêtes à jouer leur rôle. Elle vont avoir, à partir du 1er janvier prochain, des responsabilités accrues et qui s'accroîtront encore à chacune des étapes de transferts de compétences prévues par la loi.

Ces institutions devront exercer pleinement leurs responsabilités, pour conduire la Nouvelle-Calédonie, comme l'accord de Nouméa l'a voulu, sur la voie de l'émancipation, du développement et du partage.

Le Gouvernement entend respecter pleinement les compétences données à la Nouvelle-Calédonie. Il appartient à son exécutif et à ses assemblées de prendre les décisions qui leur reviennent, en toute liberté, dans le cadre tracé par la loi organique.

J'adresse aux responsables du gouvernement et aux élus du congrès et des assemblées de province mes félicitations et tous mes encouragements.

L'Etat est partenaire de l'accord de Nouméa. Il lui incombe de veiller, avec les deux autres signataires, à son respect, dans toutes ses dimensions, tout au long du processus engagé. Je me propose, par conséquent, de réunir le comité des signataires de l'accord, à Paris, avant la fin de l'année et le premier transfert de compétences, pour dresser un bilan de la mise en oeuvre de l'accord et examiner les perspectives de son application pour l'an 2000.

Je souhaiterais notamment évoquer, à l'occasion de ces rencontres, les contrats de développement, qui devront être signés avec les provinces et la Nouvelle-Calédonie et qui définiront le cadre de la coopération entre l'Etat et les collectivités de Nouvelle-Calédonie, pour le développement de celle-ci.

Mesdames, messieurs les conseillers, vous avez été élus sur des programmes différents et vous ne voyez pas l'avenir de la Nouvelle-Calédonie de la même façon. Les Calédoniens, qui ont réparti leurs votes, pour vous confier la responsabilité de la mise en oeuvre de l'accord de Nouméa, avaient très largement approuvé cet accord. Même pour ceux qui l'avaient rejeté, il est maintenant devenu la loi commune.

L'accord de Nouméa est un acte de confiance dans la capacité des Calédoniens à construire, avec la France, un avenir commun le plus fraternel. Cet avenir sera différent du présent. Il doit permettre de mieux répondre aux besoins qu'expriment les habitants de ce pays et, notamment, sa nombreuse jeunesse.

Je vous invite à vous mettre au travail pour bâtir cet avenir sans plus attendre. Vous pouvez être assurés de mon total soutien. Je veillerai, avec monsieur Jean-Jack Queyranne et les autres membres du Gouvernement, à ce que les promesses scellées, il y a un an, soient tenues."

s/LIONEL JOSPIN.

Voilà, monsieur le président.

Applaudissements dans l'hémicycle.

Je veux, maintenant, m'exprimer à titre personnel devant vous en saluant à nouveau monsieur le sénateur, président du congrès, messieurs les députés, monsieur le président du gouvernement, mesdames et messieurs les membres du gouvernement et du congrès, monsieur le haut-commissaire. Je veux, tout d'abord, saluer chaleureusement l'ensemble des élus, les féliciter pour leur récente élection et les assurer de mon estime et de celle du Gouvernement.

Je tiens à vous remercier, monsieur le président Loueckhote, de m'avoir convié à participer à cette séance solennelle. C'est un honneur de pouvoir m'exprimer, aujourd'hui, devant votre congrès.

Pour la Nouvelle-Calédonie, depuis l'accord de Nouméa, le 5 mai 1998, nous avons engagé une nouvelle période. Ce jour marque la fin d'un cycle de travail qui vient d'aboutir, il y a quelques semaines, avec l'élection de votre assemblée, puis celle de votre gouvernement.

Ce travail, nous l'avons conduit en commun. Nous avons su, à nouveau, surmonter des différences légitimes en démocratie. Nous avons partagé ensemble la ferme volonté de conduire, jusqu'à son terme, le processus de mise en place des nouvelles institutions.

Nous pouvons, aujourd'hui, éprouver un sentiment légitime de satisfaction. L'oeuvre a été considérable par son contenu et exemplaire dans son déroulement. De retour de Nouvelle-Zélande, où je me suis rendu à l'invitation du gouvernement de Wellington, je peux vous confirmer l'appréciation positive que portent les pays du Pacifique, qui ont longtemps été critiques à notre égard.

Le chemin parcouru depuis plus d'un an me donne envie de faire retour, quelques instants, sur ce passé récent, pour tenter d'en dégager quelques enseignements.

La perspective de sortie des accords de Matignon, à la fin de l'année 1998, suscitait bien des inquiétudes. Les positions paraissaient éloignées, parfois inconciliables, mais il y avait les acquis de cette période de dix ans.

Au premier rang, je citerai, tout simplement, la paix. Mieux que quiconque, les Calédoniens savent ce qu'ils lui doivent. La paix civile, celle qui garantit à chacun la sécurité, celle qui autorise le développement de la vie sociale et économique, les échanges de toutes sortes, celle qui permet l'harmonie des rapports au sein d'une société.

Vivre en paix et dans la sécurité est le premier des droits de l'homme. La décennie des accords de Matignon a permis de consolider ce droit et d'ouvrir ainsi la société calédonienne qui s'était repliée sur elle-même, faute de projet.

Les clivages entre communautés restent marqués. Les déséquilibres géographiques persistent, les visions de l'avenir institutionnel continuent à différer. Pourquoi le cacher ? Mais, j'ai le sentiment que les Calédoniens ont commencé à écrire une histoire commune de cette terre généreuse. Il faudra continuer à inventer, ensemble, un avenir alors que le passé, comme la diversité ethnique et sociale interdisent de plaquer, sur la Nouvelle-Calédonie, un modèle de société conçu ailleurs, dans lequel les hommes et les femmes de ce pays ne se retrouveraient pas.

Ce modèle original intégrera les valeurs républicaines et celles portées par la tradition kanak, le lien avec la France forgé par cent cinquante ans de destin partagé et la présence dans le Pacifique.

La période d'application des accords de Matignon a permis que renaisse la confiance entre les communautés et que se dessine un modèle propre à la société calédonienne, reposant sur le respect mutuel et la volonté de vivre ensemble. C'est une victoire sur le passé. C'est la victoire de tous les Calédoniens.

Les excellentes conditions de déroulement du scrutin du 9 mai dernier ont manifesté clairement cette maturité et cette sérénité.

La décennie des accords de Matignon a été aussi celle de l'amorce du développement économique et du rééquilibrage.

Ce n'est pas le lieu ici d'en faire le bilan. Je veux relever seulement que, bien qu'il reste à parfaire, le mouvement a été incontestablement positif. Grâce à la réussite de la création des provinces, grâce aux politiques partagées, grâce aussi aux efforts financiers consentis par l'Etat, notamment dans les domaines des infrastructures et de l'éducation, des progrès importants ont été réalisés, pour permettre de donner à chacun sa chance de participer à la construction de son pays.

Il ne saurait y avoir de rapprochement des visions politiques sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, sans progrès économique et social. Cette idée, qui peut apparaître aujourd'hui comme une évidence, était au coeur des accords de Matignon. Elle a porté ses fruits, mais elle reste, plus que jamais, une idée neuve. La question du développement, donc du rééquilibrage entre les provinces et les communautés, doit constituer l'horizon de notre engagement.

Dix ans ne peuvent évidemment suffire à changer profondément une société.

Fallait-il aller au référendum d'autodétermination à la fin de l'année 1998, sans perspective commune ?

Les résultats du scrutin étaient prévisibles et son organisation, vous le savez bien et vous l'aviez compris, n'aurait rien résolu. La rupture et l'affrontement auraient pu, à nouveau, être au rendez-vous.

La volonté de dialogue a finalement prévalu ; la recherche de la solution du consensus s'est imposée, comme une évidence, à chacun.

Cela n'a été possible, j'en ai la conviction, que grâce à l'émergence d'une conscience commune, effort sur soi-même pour concevoir un destin partagé.

Ce chemin parcouru, il est d'abord à mettre au crédit des hommes et des femmes politiques de ce pays, qui ont suscité et porté avec intelligence et lucidité ce mouvement.

Comment ne pas évoquer, ici, la mémoire de Jean-Marie Tjibaou qui, avec le député Jacques Lafleur, a été à l'origine de ces évolutions ?

Comment ne pas souligner le rôle que vous avez vous-même joué ensuite, monsieur le député, pour que se dégage cette solution consensuelle que, le premier, vous avez imaginée et proposée à vos partenaires ?

Comment ne pas reconnaître enfin la force de votre engagement, monsieur Wamytan, en votre qualité de président du FLNKS, pour que débouche la négociation menant à l'accord ?

A travers vous, adversaires politiques, devenus partenaires des accords de Matignon et désormais avant tout signataires de l'accord de Nouméa, c'est l'ensemble des élus qui vous ont accompagnés, que je veux saluer et remercier.

L'Etat, pour sa part, s'est attaché à vous aider à surmonter les obstacles qui se présentaient sur la route. Des obstacles politiques certes, mais aussi des difficultés juridiques que le Gouvernement a réussi à lever avec l'appui, qui ne lui a jamais fait défaut, de l'ensemble du Parlement. Je le souligne, ici, devant M. René Dosière qui fut le rapporteur des deux projets de loi à l'Assemblée nationale, son homologue le sénateur, M. Hyest, n'a pu, pour des raisons de santé, faire le déplacement jusqu'à vous.

Nous sommes toujours restés fidèles à ce principe : il appartient aux gens de cette terre de décider eux-mêmes de leur avenir et de la façon dont ils envisagent leurs relations avec la France.

Le Premier ministre, M. Lionel Jospin, en venant en Nouvelle-Calédonie apposer sa signature sur l'accord de Nouméa, a montré l'engagement et la détermination de l'ensemble de la communauté nationale à être à vos côtés pour construire l'avenir.

Alors que les nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie viennent juste de s'installer, je suis venu vous redire que l'Etat et le Gouvernement, que je représente, continueront à vous accompagner dans une relation renouvelée de confiance.

Mesdames, messieurs, il vous appartient, maintenant, de faire vivre l'accord de Nouméa.

Permettez-moi d'en rappeler brièvement la richesse et l'originalité.

Cet accord de Nouméa, c'est d'abord un effort sans précédent pour regarder en face le passé et permettre à chacun d'en assumer sa part. C'est le mérite de son préambule que de trouver cette expression commune sur ce que furent les difficultés et les drames de la colonisation, mais aussi sur ce qu'elle a apporté de richesses à la Nouvelle-Calédonie.

Dans un double mouvement, d'une part, en direction du peuple kanak et, d'autre part, vers les communautés installées au cours des cent cinquante dernières années en Nouvelle-Calédonie, s'est esquissée une vision commune du passé, sans laquelle ne peut être conçu un avenir respectueux des identités de chacun.

Je suis convaincu que ce texte fera date, car il a une portée universelle. Son exemplarité, reconnue à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie et, notamment, dans les pays voisins du Pacifique sud, témoigne de sa capacité à être le ciment de la Calédonie de demain.

Les mots peuvent-ils suffire à changer les réalités ? Non, sans doute, mais ils constituent le puissant et nécessaire ferment du progrès.

Pour les transcrire, il fallait bousculer les conservatismes et les rigidités en se donnant un cadre juridique et institutionnel novateur et évolutif.

Vous le savez tous ici, il a fallu beaucoup d'imagination et aussi une volonté politique sans faille pour que s'élaborent de nouvelles règles prenant en compte des objectifs, au départ contradictoires. Comment concilier la volonté d'émancipation et le maintien dans la République ? Comment prévoir un nouveau rendez-vous où les Calédoniens choisiront leur destin ? Il a été pour cela nécessaire de modifier la Constitution.

Je m'arrêterai sur quelques éléments remarquables et, pour certains, inédits de ce nouvel ensemble dans l'histoire institutionnelle de notre pays.

C'est d'abord la restriction progressive aux seules compétences dites régaliennes du rôle de l'Etat.

C'est, en contrepartie, le transfert de blocs considérables de compétences qui donneront à la Nouvelle-Calédonie, lorsqu'ils auront été réalisés entièrement, une maîtrise de ses affaires, sans précédent dans notre République.

Une autre originalité - mais le mot est sans doute faible - doit être relevée, puisque votre assemblée aura la possibilité de légiférer, par le moyen de lois du pays, à l'instar du Parlement français.

Dans le cadre de la loi organique, votre assemblée pourra, sous le contrôle du juge constitutionnel, fixer les règles dans les matières fondamentales qui touchent à l'organisation économique, sociale et administrative. Votre congrès constituera ainsi la clé de voûte des nouvelles institutions.

Enfin et j'aurai l'occasion d'y revenir, cet après-midi, lorsque je m'exprimerai devant le gouvernement, je veux rappeler la prise en charge des affaires du pays par un exécutif élu, responsable devant vous, selon un schéma institutionnel caractéristique des démocraties parlementaires.

Ce gouvernement est collégial, vous l'avez rappelé, monsieur le président. Son fonctionnement doit donc refléter la volonté de privilégier le consensus qui a présidé aux discussions politiques. La collégialité se construira au fil des réunions. Son principe, c'est de tenter de dégager une solution commune plutôt que de décider trop vite, en s'alignant sur la position des uns ou des autres. Je fais confiance sur ce point au président du gouvernement, M. Jean Lèques, et à ceux qui l'entourent, pour que la sagesse et la volonté de construire ensemble l'emportent.

Au total, cet ensemble débouche sur une situation, jusqu'à présent inconnue en droit français, que la doctrine commence à qualifier "de souveraineté partagée". Elle inclut la reconnaissance d'une citoyenneté calédonienne et des compétences très étendues en matière internationale. Son mérite est de reconnaître une évidence : la spécificité de la Nouvelle-Calédonie, le cheminement qu'elle s'est promis d'accomplir pour quinze à vingt ans. C'est un équilibre qui, comme il se doit, est le fruit d'une époque. Il pourra évoluer si les Calédoniens le souhaitent. Quoi qu'il en soit, ils s'exprimeront, à nouveau, à la fin de la période.

Ces nouvelles institutions prennent effet dès aujourd'hui. Au cours des cinq premières années, vous construirez ensemble votre maison commune, cette grande case, qui abritera discussions et palabres.

La démocratie se nourrit de la diversité des opinions, mais aussi du nécessaire respect de l'autre et du souci de faire prévaloir l'intérêt général.

Vous avez su faire preuve de cette volonté au cours des dix dernières années, je ne doute pas que vous saurez poursuivre dans cette voie.

Mais cette responsabilité, vous ne l'assumerez pas seuls. L'Etat sera présent à la fois comme acteur du développement du pays et garant du bon fonctionnement de ces nouvelles institutions. C'est un engagement personnel que je veux ici renouveler devant vous, en vous remerciant très sincèrement pour votre accueil et votre présence ce matin. Merci à tous.

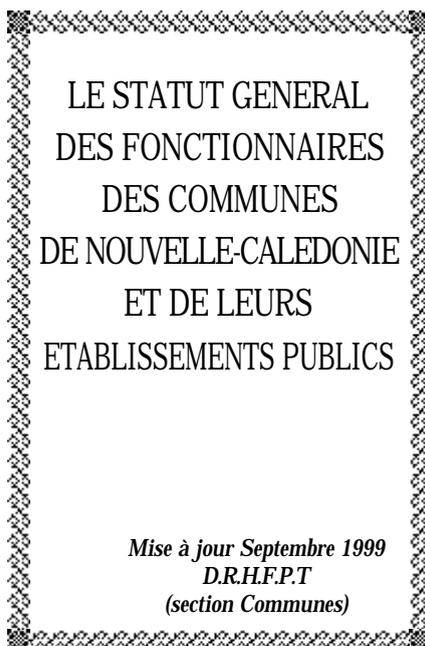
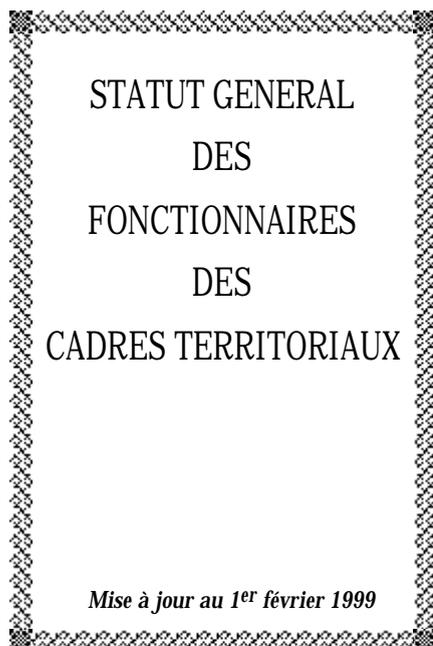
Applaudissements dans l'hémicycle.

La séance est levée à 11 heures.

Une délégation de la troupe WE CE CA apporte le livre d'or à signer à M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, qui salue ensuite chaque membre du gouvernement et du congrès.

*Le président,
SIMON LOUECKHOTE*

Pour le président du gouvernement
et par délégation
JEAN-BAPTISTE THÉVENOT
chef d'administration principal



AVIS

Une nouvelle édition du Statut Général des Fonctionnaires des Cadres Territoriaux applicable à compter du 1^{er} février 1999, est disponible à :

— l'Imprimerie Administrative, Immeuble Administratif Jacques Iékawé, avenue Paul Doumer, au prix de 500 F CFP.

AVIS

Une nouvelle édition du Statut Général des Fonctionnaires des Communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs Etablissements Publics, applicable à compter du mois de septembre 1999, est disponible à :

— l'Imprimerie Administrative, Immeuble Administratif Jacques Iékawé, avenue Paul Doumer, au prix de 500 F CFP.

AVIS

La Direction du Travail de la Nouvelle-Calédonie a procédé à une mise à jour du Mémento du Droit du Travail, au 1^{er} juin 1999.

Celle-ci a fait l'objet d'une édition, qui est mise à la vente au prix de 2.000 F CFP :

— à l'Imprimerie Administrative,
— à la Direction du Travail.

TARIF DES ABONNEMENTS

JONC			
	3 mois	6 mois	1 an
Nouvelle-Calédonie	4.000 F CFP	6.800 F CFP	12.800 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger	11.000 F CFP	14.200 F CFP	20.400 F CFP
JONC "COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"			
Nouvelle-Calédonie		1.800 F CFP	3.500 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger		4.200 F CFP	8.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

PAYEUR DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.00
Fax : (687) 25.60.21